

Comité permanent sur la législation
Étude du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur
l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit
Iqaluit, Nunavut
25 novembre 2019

Membres présents :

Tony Akoak
Pat Angnakak
Joelie Kaernerck
Mila Kamingoak
Pauloosie Keyootak
Adam Lightstone
John Main, président
Margaret Nakashuk
David Qamaniq
Emiliano Qirngnuq
Paul Quassa
Allan Rumbolt
Cathy Towtongie, coprésidente

Membres du personnel :

Stephen Innuksuk
Siobhan Moss

Interprètes :

Lisa Ipeelee
Andrew Dialla
Attima Hadlari
Allan Maghagak
Philip Paneak
Blandina Tulugarjuk

Témoins :

Melissa Alexander, gestionnaire de la planification, de la production de rapports et de l'évaluation, ministère de l'Éducation
James Arreak, directeur général par intérim, Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut
Lori Idlout, conseillère juridique, Crawford Law Office
David Joanasie, ministre de l'Éducation
Aluki Kotierk, présidente de la Nunavut Tunngavik Incorporated
Jedidah Merkosak, présidente de la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut
Kathy Okpik, sous-ministre de l'Éducation

>> *La séance du comité débute à 9 h 01*

Président (M. Main) (interprétation) : Bonjour. Mme Towtongie, veuillez réciter la prière s'il vous plait.

>> *Prière*

Président (interprétation) : Merci Mme Towtongie. Bonjour à tous, collègues et visiteurs venus assister aux présentes audiences.

Je suis très heureux d'accueillir tous les participants à cette réunion du Comité permanent sur la législation de l'Assemblée législative. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour entamer les audiences télévisées du Comité permanent sur le projet de loi n° 25, soit le Projet de loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit.

Je vous présente avec plaisir mes collègues du comité permanent :

- Pauloosie Keyootak, député d'Uqummiut;
- Allan Rumbolt, député de la Baie d'Hudson;
- Tony Akoak, député de Gjoa Haven;
- Joeline Kaernerck, député d'Amittuq;
- Adam Arreak Lightstone, député d'Iqaluit-Manirajak;
- Pat Angnakak; députée d'Iqaluit-Niaqunngu;
- Cathy Towtongie, députée de Rankin Inlet Nord-Chesterfield Inlet;
- Paul Quassa, député d'Aggu;
- Mila Kamingoak, députée de Kugluktuk;
- David Qamaniq, député de Tununiq;
- Emiliano Qirngnuq, député de Netsilik;
- Margaret Nakashuk, députée de Pangnirtung.

(fin de l'interprétation) Le projet de loi n° 25 a été adopté en deuxième lecture à la Chambre le 5 juin 2019 et a été renvoyé pour étude au Comité permanent sur la législation. Au cours des derniers mois, le Comité permanent a examiné une quantité importante de documents, échangé de la correspondance avec le ministre parrain et invité les principaux intervenants du Nunavut et le grand public à présenter leur point de vue. Les mémoires reçus par le Comité permanent ont été déposés à l'Assemblée législative au cours de sa récente session d'automne.

Je tiens encore une fois à remercier publiquement les personnes et les organisations qui ont pris le temps de présenter des mémoires ou des observations au Comité permanent. (interprétation) Merci. (fin de l'interprétation) Même s'il était impossible que toutes les personnes et organisations ayant présenté des mémoires ou des observations comparaissent lors des audiences tenues cette semaine, nous sommes convaincus que les témoignages que nous entendrons cette semaine seront utiles au Comité permanent dans le cadre de son étude du projet de loi.

Les intervenants devant comparaître cette semaine sont la Nunavut Tunngavik Incorporated, la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut, l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut, deux administrations scolaires de district, le Bureau du commissaire aux langues et le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Les membres du comité permanent attendent avec impatience l'occasion de poser des questions aux témoins au sujet de leurs mémoires et observations.

À titre d'information, je tiens à souligner que le comité permanent a contacté à deux reprises la Commission scolaire francophone du Nunavut afin d'obtenir ses commentaires sur le projet de loi. À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Je tiens également à mentionner qu'une courte lettre rédigée par un mineur a été transmise au bureau du ministre de l'Éducation qui l'a remise au Comité permanent. Le Comité permanent a choisi de ne pas inclure ce document dans la trousse officielle des mémoires. Je tiens également à souligner que, bien que le Comité permanent ait offert aux trois organisations inuit régionales du Nunavut de comparaître lors des audiences de cette semaine, elles ont fait savoir que leur point de vue serait exprimé par la Nunavut Tunngavik Incorporated.

Le format de ces audiences permettra également au parrain du projet de loi de contribuer de manière importante au processus d'examen. (interprétation) Je suis donc heureux de souhaiter la bienvenue à l'honorable David Joanasi, ministre de l'Éducation, aux présentes audiences.

Avant d'entendre les intervenants, le ministre parrain aura d'abord l'occasion de présenter brièvement l'objet et les objectifs du projet de loi n° 25, ce qui, croyons-nous, sera d'intérêt pour les Nunavummiut qui suivent les présentes audiences.

À la suite de la présentation du ministre, nous entendrons notre premier intervenant. Les témoins disposeront de 15 minutes au maximum pour faire une déclaration préliminaire au Comité permanent, décrivant les principaux aspects de leur mémoire.

Les membres du comité permanent auront ensuite l'occasion de poser des questions aux présentateurs. (fin de l'interprétation) Selon le contexte, le ministre aura la possibilité de répondre aux observations des témoins, et le président fera preuve de discrétion à cet égard.

Du temps est prévu lors du dernier jour des audiences pour permettre au ministre de répondre aux préoccupations, aux enjeux et aux thèmes soulevés au cours de la semaine et pour répondre aux questions des membres du Comité permanent.

Je tiens à souligner que l'une des responsabilités principales des députés de l'Assemblée législative est d'examiner attentivement les projets de loi proposés. En tant que législateurs, nous sommes ici pour obtenir les informations dont nous avons besoin pour prendre des décisions éclairées concernant le projet de loi dont nous sommes saisis. Ce processus nécessite un solide dialogue, et je tiens à assurer à tous nos témoins que les questions que nous posons en tant que députés élus de l'Assemblée législative ont pour but d'appuyer un examen aussi minutieux que possible du projet de loi.

Je vais maintenant aborder brièvement certains aspects logistiques et de fonctionnement interne.

(interprétation) Je demande à tous les députés, témoins et visiteurs de veiller à ce que leurs téléphones portables et autres appareils électroniques ne perturbent pas les audiences.

Afin d'aider nos interprètes et notre personnel technique, je demande à tous les députés et à tous les témoins d'interpeller la présidence avant de prendre la parole.

Ces audiences sont diffusées en direct dans tout le Nunavut par les stations de câblodistribution locales et les services de diffusion directe par satellite des réseaux de Bell et de Shaw. Elles sont également diffusées en direct sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse www.assembly.nu.ca.

Les transcriptions des audiences seront publiées sur le site Web de l'Assemblée législative à une date ultérieure.

Les membres du comité permanent ont reçu un certain nombre de documents pour faciliter leur consultation au cours des audiences. Au bénéfice des témoins et de nos interprètes, je demande aux députés d'être précis en citant ou en faisant référence à des documents spécifiques.

J'aimerais de nouveau souhaiter la bienvenue au ministre de l'Éducation, l'honorable David Joanasié, et je l'invite maintenant à faire sa déclaration préliminaire. Peut-être pouvez-vous également présenter les fonctionnaires qui vous accompagnent. Vous pouvez commencer, monsieur le ministre. (fin de l'interprétation) *Ma'na, thank you, Qujannamiik* et merci. M. le ministre.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous les députés, tous les Nunavummiut et tous les visiteurs présents dans la tribune.

M. le Président, chers collègues, je comparais avec plaisir devant le Comité permanent sur la législation dans le cadre des audiences publiques sur le projet de loi n° 25, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit*.

M. le Président, je vous remercie, ainsi que le comité, pour votre invitation à débattre des modifications contenues dans le projet de loi n° 25. J'ai préparé des rapports sur l'inclusion scolaire et la langue d'instruction, à la demande des membres du comité, et j'ai joint des exemplaires de ce document avec mes commentaires préliminaires.

Le Nunavut est un jeune territoire. En tant que députés de l'Assemblée législative, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les jeunes puissent atteindre leurs objectifs en leur fournissant les outils nécessaires à leur réussite.

(fin de l'interprétation) M. le Président, notre système d'éducation est le fondement sur lequel les jeunes peuvent s'appuyer pour bâtir leur avenir. En tant que députés, la législation est l'un des meilleurs outils dont nous disposons pour aider les Nunavummiut à améliorer leur vie.

Grâce au projet de loi n° 25, les élèves bénéficieront d'une meilleure inclusion scolaire. La qualité du curriculum pour l'enseignement en inuktitut pour toutes les niveaux scolaires continuera de croître. La Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut et les administrations scolaires de district locales recevront un soutien accru, et les fonctions des directeurs d'école, du personnel scolaire, des ASD et du ministre reflèteront mieux les besoins particuliers de nos collectivités et de l'ensemble de notre territoire. Ensemble, nous pouvons fournir les outils et bâtir les compétences dont nos jeunes ont besoin pour faire face à un monde en rapide évolution, tout en restant fidèles à la langue, à la culture et à l'identité du Nunavut.

Parce que l'éducation touche tous les résidents du territoire, de nombreux Nunavummiut prennent le temps de regarder ces audiences malgré leur horaire déjà bien chargé. J'espère qu'ils trouvent ces audiences utiles et informatives, et je les remercie pour leur implication dans le système d'éducation. Cela est important et c'est apprécié.

M. le Président, je suis ravi que le Comité ait invité des acteurs clés du domaine de l'éducation à titre de témoins lors des présentes audiences. Tous ces témoins ont participé aux nombreuses consultations qui ont eu lieu dans l'ensemble du territoire en préparation de ce projet de loi. Je les remercie tous pour leurs commentaires et leurs recommandations, ainsi que pour leur comparution devant le Comité au cours des prochains jours.

Je tiens à remercier les membres du personnel du ministère de l'Éducation, du ministère de la Culture et du Patrimoine et du ministère de la Justice pour leur soutien continu tout au long de ces audiences. Ils passeront beaucoup d'heures ici aujourd'hui et continueront à le faire au cours des prochains jours.

M. le Président, je vous présente Kathy Okpik, sous-ministre de l'Éducation, et Melissa Alexander, responsable de la planification, de la production de rapports et de l'évaluation, qui m'accompagnent aujourd'hui.

M. le Président, nos collectivités sont toutes différentes et ont des valeurs, des ressources et des besoins particuliers qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'une législation. Ces différences particulières et uniques doivent être préservées et renforcées par le biais de notre système d'éducation.

M. le Président, le projet de loi n° 25 cherche à surmonter ces différences entre nos collectivités par le biais d'un système d'éducation qui équilibre le besoin d'autonomie locale et la responsabilité de fournir à chaque élève du Nunavut le même niveau d'enseignement de grande qualité.

De la même manière, les Nunavummiut ont élu les 22 députés de l'Assemblée législative du Nunavut, pour représenter le point de vue distinct de nos collectivités et pour exprimer leurs préoccupations particulières, mais nous devons également trouver un équilibre entre ces préoccupations et points de vue locaux et les besoins du territoire dans son ensemble.

Afin de trouver un équilibre entre les préoccupations locales et territoriales, les députés ont établi les priorités et les objectifs de l'actuel gouvernement du Nunavut qui sont énoncés dans le mandat *Turaaqtavut* publié en mars 2018.

Dans le cadre du principe *Sivummuaqpalliajjuvivut*, nous nous sommes engagés à « offrir une éducation et une formation qui préparent les enfants, les jeunes et les étudiants adultes à contribuer positivement à la société et qui leur donne accès à des emplois valorisants. ».

(interprétation) Les députés ont convenu que l'un des moyens d'atteindre cet objectif consistait à s'engager à modifier la *Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit* afin de garantir une éducation de qualité et d'améliorer les résultats des élèves. C'est la seule législation que nous nous sommes engagés à modifier et à prioriser au cours de ce mandat.

M. le Président, en 2008, lorsque la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur la protection de la langue inuit* sont entrées en vigueur, elles sont immédiatement devenues deux des textes de loi les plus importants du Nunavut. Elles ont jeté les bases de l'acquisition des connaissances et des compétences dont les jeunes ont besoin pour un avenir prometteur tout en protégeant et en revitalisant la culture, les valeurs, la langue et l'identité inuit. Je savais très bien, en tant que ministre de l'Éducation et de ministre de la Culture et du Patrimoine, que la modification de ces lois susciterait des élans de passion chez les Nunavummiut. C'est pourquoi il y a un an, en septembre 2018, mon ministère a lancé une consultation publique sur la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur la protection de la langue inuit*. Nous avons proposé une série de modifications pour lancer les consultations auprès des Nunavummiut, et nous étions impatients d'entendre leurs commentaires.

(fin de l'interprétation) Les modifications proposées s'articulaient autour de quatre objectifs visant à garantir que ces deux lois continuent de dispenser efficacement l'éducation de qualité dont nos jeunes ont besoin et qu'ils méritent :

1. Créer un meilleur équilibre des rôles et des responsabilités entre les ASD et le ministre;
2. Soutenir les ASD locales afin de s'assurer qu'elles sont en mesure de s'acquitter de leurs obligations énoncées dans la Loi.
3. Prolonger les délais relatifs à l'enseignement bilingue pour répondre au besoin d'enseignants parlant l'inuktitut et pour soutenir la langue d'instruction en classe;
4. Accroître la cohérence dans la prestation des programmes d'enseignement dans l'ensemble du territoire afin que tous les élèves aient accès au même niveau de programmes et de soutien, peu importe leur collectivité de résidence.

En raison de l'importance des modifications à la *Loi sur l'éducation* et à la *Loi sur la protection de la langue inuit*, le ministère s'est fixé l'objectif ambitieux de consulter toutes les collectivités du Nunavut. Cela était nécessaire, car ces lois touchent la vie de tous les Nunavummiut. Nous voulons nous assurer que les idées et les opinions de chaque collectivité soient entendues. Nous estimions que tous les Nunavummiut devaient avoir l'occasion de faire connaître leurs commentaires et leurs préoccupations concernant les modifications devant être apportées à ces deux lois importantes. Malgré la taille du Nunavut, je suis heureux de dire que nous avons atteint cet objectif.

(interprétation) Au moment de notre visite dans la dernière collectivité en janvier 2019, l'équipe de consultation avait travaillé avec des représentants de la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut et de la Nunavut Tunngavik Incorporated, et avait rencontré plus de 800 Nunavummiut. Cela comprenait des membres des administrations scolaires de district, les organismes partenaires, des parents, des élèves, des enseignants et des groupes de jeunes. J'apprécie vraiment l'accueil chaleureux que nous avons reçu dans toutes les collectivités.

Au cours des cinq mois de consultations, la diversité des expériences, des points de vue et des idées exprimés par les Nunavummiut nous a permis de mieux comprendre les enjeux et les préoccupations liés à la *Loi sur l'éducation* et à la *Loi sur la protection de la langue inuit* et au système d'éducation dans son ensemble. Les élèves ont indiqué qu'ils souhaitaient être bien

préparés pour saisir toutes les occasions futures, qu'il s'agisse de poursuivre des études postsecondaires ou d'entrer immédiatement sur le marché du travail.

(fin de l'interprétation) D'autre part, nos élèves veulent à juste titre conserver leur culture et leur langue. Un élève de 11^e année de Baker Lake nous a dit : « Lorsque nous entrons dans les classes de niveau supérieur après l'école primaire, nous commençons à oublier ce que nous avons appris en inuktitut parce qu'il n'y a pas beaucoup d'enseignants de l'inuktitut au secondaire. » Les membres des ASD nous ont répété à plusieurs reprises qu'ils s'efforcent de faire en sorte que la langue et la culture inuit demeurent solides dans leurs écoles, mais ils sont confrontés au temps et aux efforts requis pour accomplir cette tâche efficacement.

L'Administration scolaire de district de Gjoa Haven a indiqué ce qui suit : « Nous faisons de notre mieux pour exécuter toutes nos obligations en vertu de la *Loi sur l'éducation*, mais le mandat de l'ASD est immense et pourrait constituer un emploi à temps plein. Nous ne sommes pas toujours pleinement conscients de nos responsabilités en vertu de la Loi et davantage de formation et de soutien sont nécessaires. »

Les éducateurs inuit des écoles intermédiaires et secondaires du Nunavut ont expliqué qu'ils avaient besoin de plus de soutien et de ressources pour enseigner l'inuktitut aux élèves. Un enseignant de Cape Dorset a expliqué lors de la consultation communautaire « qu'il est difficile d'être un enseignant Inuit au secondaire, car peu de ressources en inuktitut sont disponibles au secondaire pour tous les niveaux. »

Tous les commentaires reçus par mon ministère lors de ces consultations ont confirmé que nous devons apporter des ajustements aux fondements de notre système d'éducation. Afin d'assurer aux enfants et aux jeunes du Nunavut un avenir prometteur, des modifications à la *Loi sur l'éducation* et à la *Loi sur la protection de la langue inuit* sont nécessaires.

Il est difficile de proposer des modifications qui seront universellement appréciées par une population large et diversifiée. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il est difficile d'équilibrer les préoccupations locales avec les besoins de l'ensemble du territoire.

(interprétation) Je tiens à assurer l'ensemble de la population que tous les commentaires des Nunavummiut ont été soigneusement examinés et pris en compte lors de la rédaction des modifications proposées contenues dans le projet de loi n° 25. Mon ministère a fait de son mieux pour produire un projet de loi répondant aux nombreux points de vue des Nunavummiut.

Je sais qu'un certain nombre de Nunavummiut n'aiment pas tout ce qui est inclus dans le projet de loi n° 25. Cependant, ce projet de loi établit un équilibre entre les divers besoins de notre système d'éducation.

Compte tenu de nos objectifs en matière d'éducation, je suis convaincu que vous et les membres du comité verrez que les modifications proposées dans le projet de loi n° 25 renforceront davantage le fondement de la *Loi sur l'éducation* et de la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

M. le Président, avant de commencer à expliquer plus précisément certaines des modifications contenues dans le projet de loi n° 25, je tiens à souligner aux membres du comité que le projet de loi que nous examinons aujourd'hui n'est qu'un chapitre dans une histoire beaucoup plus longue qui a débuté il y a six ans.

(fin de l'interprétation) En 2013, le Bureau du vérificateur général du Canada a effectué le premier examen majeur de la *Loi sur l'éducation* depuis son entrée en vigueur en 2008. Leur rapport a révélé que la mise en œuvre de la *Loi sur l'éducation* constituait une tâche colossale pour le gouvernement du Nunavut notamment en ce qui concerne l'enseignement bilingue. La pleine réalisation de tous les aspects de la loi exigerait beaucoup de temps, des efforts à long terme, la création de nouvelles ressources et la participation de multiples intervenants, y compris les ASD, les parents, les élèves et les collectivités.

Lors de la publication de son rapport, le Bureau du vérificateur général n'a formulé aucune recommandation concernant la modification de la Loi. Cependant, il a déclaré publiquement pour la première fois qu'il existait de nombreux sujets de préoccupation, notamment :

- À quel point le Ministère devait faire plus pour favoriser l'inclusion scolaire;
- À quel point les ASD exprimaient leurs difficultés à exécuter les tâches qui leur étaient assignées;
- À quel point l'élaboration de ressources pédagogiques pour les nouveaux programmes d'études progressait lentement, contribuant ainsi à l'incapacité du Ministère de respecter les délais prescrits concernant l'enseignement bilingue;
- À quel point la pénurie d'enseignants qualifiés parlant l'inuktitut retardait les progrès par rapport à l'atteinte des délais prescrits concernant l'enseignement bilingue.

De 2014 à 2015, un deuxième examen majeur de la *Loi sur l'éducation* a été effectué par le Comité spécial chargé de l'examen de la *Loi sur l'éducation*. Dans le cadre de cet examen, le Comité spécial a consulté les Nunavummiut de trois façons : en sollicitant des mémoires écrits, lors de réunions publiques et lors d'audiences publiques tenues ici même à l'Assemblée législative du Nunavut.

Le comité spécial a reçu 38 mémoires provenant de 24 individus, de neuf ASD et de cinq organisations, dont la Nunavut Tunngavik Incorporated, la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut et l'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut. Des réunions publiques ont eu lieu dans quatre collectivités, soit Baker Lake, Kugluktuk, Pond Inlet et Iqaluit.

Lors des audiences tenues à l'Assemblée législative, le comité spécial souhaitait examiner des questions précises soulevées dans les mémoires et lors des réunions publiques. Des représentants du ministère de l'Éducation, de la NTI, de la CASDN et de l'AEEN ont comparu comme témoins lors des audiences. À la suite de cet examen approfondi et des consultations, le Comité spécial a déposé un rapport final sur la *Loi sur l'éducation* contenant 23 recommandations en vue de modifier la Loi.

M. Président, j'aimerais mentionner certaines des recommandations formulées par le comité spécial du Nunavut :

- Redéfinir le rôle et les responsabilités de la Coalition des ASD pour s'assurer qu'on lui confie un mandat clair;
- Mettre l'accent sur la fourniture et la mise en œuvre d'un curriculum et d'un programme d'enseignement cohérents dans toutes les régions pour s'assurer que les élèves de chaque collectivité aient accès au même programme d'enseignement;

- Fournir les ressources nécessaires pour faire en sorte que les programmes destinés à la petite enfance soient disponibles dans chaque collectivité;
- Soutenir les ASD locales pour s'assurer qu'elles possèdent les capacités requises pour répondre aux obligations de leur mandat établi par la loi;
- Renforcer l'inclusion scolaire pour assurer aux élèves le soutien dont ils ont besoin en classe;
- Reporter les dates butoirs relatives à l'enseignement bilingue.

(interprétation) M. le président, je souhaite souligner qu'en tant que ministre du gouvernement, nous recevons nos directives des Nunavummiut telles que formulées par l'Assemblée législative. C'est pour cette raison que nous utilisons les 23 recommandations formulées par les membres de la quatrième Assemblée législative pour guider nos travaux sur les modifications proposées à la *Loi sur l'éducation* et à la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

À partir de mai 2016, le Ministère a tenu deux séries de consultations publiques sur les modifications proposées à la Loi. Dix consultations ont eu lieu dans huit collectivités. Des réunions régionales ont eu lieu avec des représentants des ASD et des réunions ciblées ont été tenues avec des partenaires en éducation, notamment la Nunavut Tunngavik et la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut.

En s'appuyant sur les commentaires formulés par les Nunavummiut, le Ministère a apporté des révisions importantes à sa proposition initiale. Cela a nécessité la présentation d'une nouvelle proposition législative.

(fin de l'interprétation) Voici quelques-uns des changements apportés par le Ministère en réponse directe aux commentaires des Nunavummiut :

- Abandon de la proposition de supprimer les dates butoirs pour l'enseignement bilingue;
- Abandon de la proposition d'avoir un modèle unique d'enseignement bilingue;
- Abandon de la proposition d'avoir un calendrier scolaire unique pour l'ensemble du territoire;
- Abandon de la proposition de limiter le rôle des ASD concernant l'évaluation annuelle du rendement du directeur d'école;
- Choix pour les ASD d'offrir directement les programmes destinés à la petite enfance;
- Création d'un Conseil des ASD possédant des responsabilités claires et octroi de responsabilités accrues aux ASD locales;
- Introduction du concept d'expert culturel inuit qualifié pour tenir compte du fait que les aînés sont très sollicités dans l'ensemble du territoire;
- Renforcement des obligations de reddition de comptes du ministère concernant la mise en œuvre de l'enseignement bilingue et de l'inclusion scolaire dans le cadre de son rapport annuel.

(interprétation) En avril 2017, le Ministère a déposé le projet de loi n° 37. Comme nous le savons tous, le projet de loi n° 37 est mort au feuillet lors de la dissolution de la quatrième Assemblée législative. Malgré cela, notre gouvernement considérait toujours que des

modifications à la *Loi sur l'éducation* et à la *Loi sur la protection de la langue inuit* étaient nécessaires pour relever les défis auxquels notre système d'éducation est confronté.

Lorsque j'ai présenté le projet de loi n° 25 en juin 2019, je me suis assuré que des efforts importants avaient été déployés pour donner suite aux idées, recommandations et commentaires formulés au cours des six années d'examen et de consultation.

Monsieur le Président, les projets de loi n° 37 et n° 25 diffèrent considérablement dans de nombreux domaines clés.

(fin de l'interprétation) Nous ne proposons plus de modifier le libellé de la *Loi sur la protection de la langue inuit* concernant le droit des parents à ce que leurs enfants reçoivent un enseignement en langue inuit dans les écoles. Mon ministère croit fermement que les parents devraient pouvoir exercer leur droit à une éducation en inuktitut de haute qualité pour leurs enfants et que les élèves doivent avoir accès à l'enseignement dans leur langue maternelle.

Dans le projet de loi n° 37, le Ministère a initialement proposé de modifier le libellé, faisant en sorte que le droit des parents se limitait à ce que leur enfant reçoive la majorité de leur instruction en langue inuit, plutôt que l'instruction en langue inuit de manière générale. Sur la base des commentaires formulés par les Nunavummiut, nous ne proposons plus de modifier ce droit fondamental des parents.

Le projet de loi n° 25 adopte une approche de mise en œuvre progressive de la prestation de l'enseignement des cours de langue inuit pour les élèves de la 4^e à la 12^e année jusqu'en 2039. Ce calendrier tient compte de l'élaboration du curriculum, du matériel pédagogique, de la formation des enseignants et des méthodes d'évaluation. Ce sont les éléments essentiels nécessaires pour soutenir la réussite de l'instruction en langue inuit en classe.

En 2017, le ministère a proposé de prolonger les délais de mise en œuvre de l'enseignement bilingue jusqu'en 2029 pour les niveaux de la 4^e à la 9^e année et de surveiller la capacité de mise en œuvre pour les niveaux de la 10^e à 12^e année.

Tout au long des consultations sur le projet de loi n° 25, nous avons entendu à maintes reprises les Nunavummiut dire que le rythme du développement des programmes et des ressources pédagogiques en inuktitut était lent et que pour vraiment soutenir les enseignants et les élèves parlant l'inuktitut, nous devons leur fournir le même niveau de programmes, de matériel pédagogique et d'outils que leurs homologues anglophones et francophones.

(interprétation) Je sais que certains Nunavummiut se sont dits préoccupés par notre proposition de se concentrer sur les cours de langue inuit dans le projet de loi n° 25. J'ai bien entendu que les délais sont trop longs, qu'ils ne sont pas assez ambitieux et qu'ils ne répondent pas à notre besoin urgent d'enseignants parlant l'inuktitut. M. le Président, je souhaite répondre directement à ces préoccupations.

(Fin de l'interprétation) En parcourant le territoire à la rencontre des Nunavummiut, nous avons entendu une grande inquiétude face à l'érosion de la langue chez nos jeunes à la maison et à l'école. Nous avons entendu la confusion exprimée par les enseignants, les parents et les élèves

au sujet des différents dialectes au sein de leurs collectivités et de l'impact que cela a sur l'apprentissage. On nous a parlé de la nécessité d'une approche holistique concernant l'instruction en langue inuit.

Au sein du ministère, nous avons soigneusement étudié l'élaboration du calendrier concernant l'enseignement en langue inuit. Notre décision de mettre l'accent sur les cours de langue inuktitut pour les apprenants de langue première et de langue seconde est venue après un examen attentif de la façon la plus efficace de prévenir une érosion supplémentaire de la langue, d'encourager la rétention linguistique dans nos écoles et de soutenir chacun des modèles de langue d'enseignement.

Nos plans de mise en œuvre pour la langue d'instruction soutiendront les écoles dans l'ensemble du territoire, peu importe qu'elles soient situées dans des collectivités qui connaissent une érosion importante de la langue ou des communautés où l'inuktitut est la langue première.

Nos équipes au sein du ministère travaillent d'arrache-pied pour élaborer un curriculum propre au Nunavut basé sur les *Inuit Qaujimagatuqangit*, et ce processus comporte de nombreuses étapes. Notre équipe chargée des curriculums procède d'abord à une évaluation des besoins, y compris des recherches, des analyses pangouvernementales et un examen par des spécialistes du domaine.

À la suite de l'évaluation initiale des besoins et de la recherche, des groupes de travail d'experts sont mis sur pied. Ils comprennent divers intervenants, comme le ministère de la Culture et du Patrimoine, l'*Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit*, des aînés et des enseignants. Le but du groupe de travail est d'identifier quels résultats, compétences et activités devraient être inclus dans le curriculum, et ce qui devrait être produit par nos autres divisions, comme l'élaboration de guides pédagogiques, d'outils d'évaluation en classe et de matériel pédagogique pour les élèves.

À la suite de cette collaboration interne et d'essais en classe, l'ébauche de curriculum est rédigée afin d'intégrer les objectifs d'apprentissage, les résultats, les compétences et les connaissances propres au Nunavut. Le curriculum est ensuite rigoureusement testé sur le terrain dans un certain nombre d'écoles, et les commentaires obtenus suite à ces essais sur le terrain sont intégrés au curriculum. Le processus peut prendre de deux à trois ans pour chaque curriculum, à quoi s'ajoute des délais supplémentaires pour les évaluations, le matériel pédagogique et la formation, mais le tout résulte en de meilleurs cours plus pertinents pour les Nunavummiut.

Un bon exemple de curriculum élaboré au Nunavut est notre cours de sciences humaines de 10^e année. Ce cours a été créé en suivant le processus d'élaboration de curriculum et plusieurs des cours ont d'abord été rédigés en inuktitut, puis traduits en anglais. Les quatre modules du curriculum de sciences humaines de 10^e année ont été conçus en s'appuyant sur les concepts d'*Inuit Qaujimagatuqangit* et couvrent des thèmes comme les pensionnats autochtones, les processus de revendications territoriales des Inuit et la gouvernance. M. le Président, nous sommes très fiers des curriculums que nous produisons.

(interprétation) Nous savons que nos plans de mise en œuvre de la langue d'instruction exigent la présence d'enseignants bilingues qualifiés pour offrir l'instruction en langue inuit. Nous avons

effectué un travail considérable au sein du ministère pour créer les conditions nécessaires à la formation et au soutien d'enseignants bilingues.

En 2015, notre ministère a entrepris une étude de faisabilité visant à établir une université au Nunavut. Un comité consultatif stratégique composé de représentants des ministères des Services à la famille et de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, du Collège de l'Arctique du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et d'Agnico Eagle a été créé.

Le comité consultatif a fourni des idées et des orientations sur un large éventail de questions concernant la création d'une université au Nunavut, y compris le recrutement, le soutien et la rétention des étudiants, la langue et la culture et la gouvernance institutionnelle. Les membres du comité ont conclu dans leurs recommandations que la meilleure option pour le Nunavut était de créer un partenariat entre le Collège de l'Arctique du Nunavut et une université existante.

Un comité de sélection a ensuite été établi à partir de ce groupe. Il comprenait des représentants du ministère de l'Éducation, du Collège de l'Arctique du Nunavut et de la Nunavut Tunngavik Incorporated.

(fin de l'interprétation) M. le Président, je suis fier que nos efforts conjoints aient mené à la conclusion d'un partenariat stratégique de 10 ans avec l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador. L'un des principaux objectifs de ce partenariat est la prestation d'un programme de formation des enseignants du Nunavut mieux ciblé, une initiative dont je suis fier de dire qu'elle a été appuyée par le ministère de l'Éducation afin de répondre aux besoins de notre système d'éducation et à la nécessité de favoriser l'inuktitut.

Ce programme mieux ciblé intègre la langue inuktitut et la culture afin que les diplômés soient prêts à intégrer le système d'enseignement bilingue du Nunavut. La première année du programme actualisé de formation des enseignants du Nunavut a débuté en septembre 2019.

À la fin de la première année, les apprenants recevront un certificat *Nunavummi Inuktitut Uqariuqsatittijiunirmut Ilinniarniq*. Les apprenants qui termineront la deuxième année auront droit à un diplôme de spécialiste de la langue et seront qualifiés pour travailler dans nos écoles. Les apprenants qui termineront le programme seront prêts à obtenir leur baccalauréat en éducation. Cette approche échelonnée de certification des enseignants soutiendra le perfectionnement professionnel des Inuit intégrant la profession d'enseignant.

M. le Président, je suis convaincu que le Programme de formation des enseignants du Nunavut représente la meilleure façon de former la prochaine génération d'enseignants parlant l'inuktitut. Mon ministère continuera d'appuyer ce programme créé pour répondre aux besoins du Nunavut.

M. le Président, nous avons également déployé des efforts considérables pour mettre sur pied de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes pour soutenir l'emploi des Inuit dans nos écoles et dans l'ensemble du ministère.

Mon ministère a récemment élaboré et mis en œuvre *Sivummuakpaallirutiksats* pour offrir à nos employés inuit la possibilité de prendre un congé d'étude payé pour suivre des cours de perfectionnement professionnel leur permettant de progresser dans leur carrière.

Nous continuons d'offrir des cours dans le cadre du Programme de certificat de leadership en éducation offert entièrement en inuktitut. Ce certificat est une exigence pour les éducateurs qui cherchent à devenir des leaders au sein de notre système scolaire.

De plus, nous passons en revue nos règlements de certification des enseignants pour nous assurer qu'il existe des possibilités de progression par échelon et de claires voies d'accès à l'enseignement pour la prochaine génération d'enseignants inuit.

Nous avons augmenté les salaires des spécialistes de la langue pour nous assurer qu'ils soient payés de la même manière que tous les enseignants titulaires de classe.

Toutes ces mesures formeront la base de notre stratégie décennale de recrutement et de maintien en poste des enseignants, dont il est fait mention dans le projet de loi n° 25.

M. le Président, nous ne proposons plus d'établir un conseil des ASD pour remplacer la Coalition des ASD du Nunavut.

Dans le projet de loi n° 37, le ministère a initialement proposé la création d'un conseil indépendant des ASD doté de plus grandes responsabilités juridiques, financières et opérationnelles pour soutenir le travail des ASD locales. L'idée de ce conseil a été initialement proposée comme moyen de fournir aux ASD un organisme structurant indépendant qui les soutiendrait dans leur travail quotidien.

Le besoin de soutien et de ressources supplémentaires était un message que nous avons clairement entendu des membres des ASD dans l'ensemble du territoire. Ce besoin existe toujours aujourd'hui. La prestation de l'éducation est une responsabilité partagée entre le ministère et les ASD.

Les ASD s'assurent que le budget de l'école est géré efficacement, que la politique relative à la fréquentation scolaire des élèves et la politique *Inuuqatigiitsiarniq* sont en place, que les programmes locaux sont dispensés aux élèves pour refléter la culture et la langue locales de la collectivité.

Mon ministère est bien conscient que le soutien offert aux ASD permet de soutenir les élèves, les directeurs d'écoles et les enseignants dans les salles de classe.

Tout au long du processus de consultation pour le projet de loi n° 25, nous avons entendu à plusieurs reprises de la Coalition des ASD du Nunavut que l'idée de créer un conseil pour mieux soutenir et représenter les ASD était une tentative du ministère de centraliser les pouvoirs sans obligation de reddition de comptes.

M. le Président, on nous a répété à maintes reprises que la coalition avait été créée au Nunavut par les ASD pour les ASD. Afin de reconnaître cet organisme local, nous proposons maintenant de renforcer la coalition dans la législation en lui accordant davantage de financement et de responsabilités pour soutenir les ASD locales.

M. le Président, de nombreux autres changements ont été apportés au projet de loi en réponse aux commentaires que nous avons reçus des Nunavummiut. Cela comprend les éléments suivants :

1. Neuf calendriers scolaires, trois pour chaque région, au lieu des trois calendriers proposés précédemment. Nous avons entendu que les variations saisonnières à travers le territoire nécessitaient plus d'un calendrier par région. Les ASD souhaitent que leurs calendriers scolaires offrent plus de souplesse pour répondre à ces différences saisonnières. Nous avons écouté.
2. Les ASD conserveront leur autorité sur les comités de nomination des directeurs d'école au lieu que le ministère reprenne en main ce processus. Les ASD nous ont clairement indiqué que les directeurs d'école sont des leaders dans les écoles et les collectivités. Nous avons écouté. Les ASD sont bien placées pour maintenir ce pouvoir en raison de leur présence au niveau local.
3. Des mesures locales d'enrichissement du programme d'enseignement s'ajoutant au programme d'enseignement peuvent être offertes par les ASD aux différents niveaux scolaires. Le ministère avait proposé auparavant de limiter ces cours de la 10^e à la 12^e année dans le projet de loi n° 37. Nous avons entendu clairement que le système d'éducation doit refléter et intégrer les principes de l'*Inuit Qaujimajatuqangit* afin que les élèves puissent apprendre à naviguer dans le monde en s'appuyant sur une solide connaissance de leur langue et du patrimoine et de la culture inuit. Nous avons écouté. Les programmes locaux sont la meilleure méthode pour s'assurer que cette possibilité est en place.
4. Les ASD pourront apporter d'autres modifications au curriculum afin d'intégrer les valeurs sociétales des Inuit et les principes de l'*Inuit Qaujimajatuqangit* en classe.
5. Les ASD joueront un rôle accru au sein du comité d'examen sur l'inclusion scolaire. Les ASD ont exprimé le désir de maintenir une certaine implication concernant les décisions relatives à l'inclusion scolaire, car elles sont susceptibles d'avoir la confiance des parents et peuvent servir de liaison entre l'école et les parents en défendant les intérêts des élèves. Nous avons écouté.

M. le Président, j'aimerais prendre un peu de temps pour aborder la question de la promotion automatique. Cet enjeu a été soulevé dans toutes les collectivités du territoire. Les Nunavummiut ont l'impression que les élèves obtiennent leur diplôme sans avoir suivi tous les cours requis et sans posséder les compétences nécessaires pour poursuivre des programmes d'études postsecondaires.

M. le Président, permettez-moi d'être parfaitement clair, mon ministère n'appuie pas la pratique de la promotion automatique. Notre politique sur le placement, la promotion et la rétention des élèves permet à l'équipe scolaire de conserver les élèves à leur niveau scolaire actuel si un parent le demande ou si un élève a manqué une quantité importante de temps d'enseignement. Le ministère élabore également des outils d'évaluation en classe pour les enseignants afin de déterminer dans quelle mesure les élèves atteignent les résultats d'apprentissage.

Le Nunavut a un système d'inclusion scolaire qui permet à tous les élèves de recevoir les soutiens dont ils ont besoin pour réussir à l'école selon leurs forces et leurs défis uniques en tant qu'apprenants. Nous avons entendu les commentaires indiquant que le système devait être amélioré. Nous prenons activement des mesures pour renforcer notre système d'inclusion scolaire. Dans le cadre de notre stratégie, nous prévoyons poser les gestes suivants :

- Établir les fondements par le biais de nos propositions de modifications relatives à l'inclusion scolaire dans le projet de loi et définir clairement les rôles et les attentes du personnel scolaire, des parents, des ASD et des élèves dans la législation;
- Mettre en place une division de la réussite des élèves chargée de superviser la mise en œuvre des politiques, procédures et normes relatives à l'inclusion scolaire;
- Soutenir une équipe multidisciplinaire de spécialistes offrant des services de soutien éducatifs à toutes les collectivités, y compris un coordonnateur de l'apprentissage comportemental et socioémotionnel, un coordonnateur du développement du counseling, un spécialiste des sourds et malentendants et des coordonnateurs de l'évaluation des élèves et du contrôle scolaire;
- Attribuer des fonds supplémentaires pour l'installation d'équipement de champ sonore dans tous les espaces d'apprentissage de la maternelle à la 12^e année au Nunavut pour aider les élèves malentendants;
- Mettre en place un partenariat avec le ministère de la Santé pour s'assurer que les élèves sont correctement diagnostiqués et reçoivent les services de soutien à l'éducation dont ils ont besoin à l'école;
- Développer des outils et des ressources pédagogiques à l'intention du personnel scolaire, y compris un manuel portant sur le plan individuel de soutien à l'élève décrivant le processus de planification, d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de révision des plans individuels de soutien à l'élève pour aider à enseigner aux élèves les compétences en matière de relaxation, de pensée positive et de pleine conscience;
- Offrir de la formation continue par le biais de conférences annuelles aux enseignants assignés au soutien à l'élève, aux directeurs d'école et aux *Ilinniarvimmi Inuusilirijit*.

(interprétation) M. le Président, mon ministère a fait un travail important pour renforcer notre système d'inclusion scolaire afin d'améliorer les résultats scolaires de nos élèves.

Monsieur le Président, nous continuerons d'examiner, de mettre à jour et d'évaluer activement nos programmes, nos ressources pédagogiques, nos politiques et nos initiatives pour nous assurer que le système d'inclusion scolaire du Nunavut répond aux besoins de nos élèves.

(fin de l'interprétation) Nous ne verrons pas immédiatement les résultats des modifications proposées. Il faudra plusieurs années et les efforts combinés de nos partenaires en éducation avant de voir les résultats de ces modifications législatives. Cela ne devrait pas être une raison pour ne pas apporter ces modifications. Ce devrait être une raison pour apporter ces modifications maintenant avant que plus de temps ne soit perdu, pour ressentir un sentiment d'urgence en tant que gouvernement à prendre des mesures décisives sans tarder pour assurer l'avenir des Nunavummiut.

Mon ministère a travaillé sans relâche depuis la promulgation de la *Loi sur l'éducation* en 2008 pour renforcer les fondements de notre système d'éducation et améliorer l'expérience des élèves, leur potentiel académique et ultimement leur avenir.

Malgré les progrès réalisés depuis 2008, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous savons que cela prendra du temps. Nous savons que cela prendra de la patience. Nous savons que pour ce faire il faudra des parents, des enseignants, des élèves, des membres de la collectivité et la passion des Nunavummiut. La mise en place d'améliorations durables dans le système d'éducation du Nunavut nécessitera les efforts conjugués de tous.

À titre de députés de l'Assemblée législative, nous avons élaboré notre vision de l'éducation et l'avons exprimée dans *Turaaqtavut*. Nous savons ce que nous devons faire et nous avons maintenant un plan réalisable, doté de ressources et circonscrit dans le temps.

En tant que gouvernement, nous nous sommes engagés à modifier la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur la protection de la langue inuit*, et à assurer une éducation de qualité et de meilleurs résultats scolaires. Affirmons ensemble, en tant que députés de l'Assemblée législative, que nous atteindrons nos objectifs en matière d'éducation.

(interprétation) Merci beaucoup, M. le Président. Je remercie chacun ici pour sa passion, son dévouement et son engagement envers les Nunavummiut et l'avenir de notre territoire. J'attends avec impatience les questions et les commentaires des membres du comité et des témoins.

Président (interprétation) : Merci ministre Joanasié. Nous n'avons pas le temps de poser des questions au ministre pour le moment. Je rappelle aux membres qu'au cours des audiences, lors de la comparution des autres témoins, le ministre se joindra à nous sur les banquettes qui se trouvent dans notre section. Jeudi matin, nous aurons l'occasion de poser des questions au ministre, si vous avez des questions. Je suis certain que vous aurez des questions.

Nous allons prendre une courte pause maintenant, 15 minutes, et reprendre par la suite. Merci.

>> *Le comité suspend ses travaux à 10 h 3 et les reprend à 10 h 26*

Président (interprétation) : Maintenant que nous sommes de retour, je souhaite la bienvenue aux prochains témoins, à tous les visiteurs et à la présidente de la NTI, Aluki Kotierk. Vous êtes les bienvenus à l'Assemblée législative. Vous pouvez faire vos remarques préliminaires.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, monsieur le président. Merci de me donner l'occasion de venir témoigner devant le Comité permanent sur le projet de loi n° 25.

Ma présentation est une réponse conjointe de la Nunavut Tunngavik Incorporated, de la Qikiqtani Inuit Association, de la Kivalliq Inuit Association et de la Kitikmeot Inuit Association et elle est éclairée par la contribution active de nombreux Nunavummiut. Je vous parle aujourd'hui au nom des Inuit du Nunavut. Nous demandons au gouvernement de retirer le projet de loi n° 25. Les Inuit n'ont pas une langue nouvelle. J'en parlerai très sérieusement. Nous parlons de la loi et de ce qu'elle devrait contenir depuis très longtemps.

Lors de réunions publiques tenues l'hiver dernier concernant les modifications proposées à la *Loi sur l'éducation* et à la *Loi sur la protection de la langue inuit*, différentes personnes de différentes collectivités, tout comme les ASD locales, ont pris la parole pour partager leur vision d'avenir et décrire comment l'enseignement devait se faire correctement au Nunavut.

Depuis les années 1970, les Inuit ont beaucoup parlé d'éducation et de la façon dont nous pouvons offrir un bel avenir. Nos préoccupations ont été clairement exprimées à l'Assemblée législative, et nous avons également mentionné ce que nous allons faire à l'avenir. Nous vous avons remis différents documents par le biais de dialogue, de correspondance et des différents moyens dont disposent les Inuit.

Nous avons trois principales préoccupations au sujet du projet de loi. La première est que la langue inuit doit être traitée correctement. L'inuktitut doit être la langue d'instruction à tous les niveaux jusqu'à la 12^e année et dans toutes les matières, pas uniquement sous forme de cours de langue. La culture inuit doit faire partie intégrante du système d'éducation. La culture inuit doit être utilisée comme fondement et avoir la même autorité que les autres éléments du système d'éducation.

Le gouvernement doit offrir davantage de soutien à la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut et aux ASD afin d'élargir leurs pouvoirs de manière importante afin de permettre des interventions concrètes concernant la langue inuit, le curriculum et l'intégration de l'*Inuit Qaujimajatuqangit* dans tout le système d'éducation, de manière similaire aux pouvoirs accordés à la CSFN.

Le troisième enjeu porte sur l'inclusion scolaire. Tous les élèves doivent être soutenus dans leur éducation et nous devons nous assurer qu'ils sont pleinement inclus avec leurs pairs dans les salles de classe ordinaires avec un diagnostic effectué en temps opportun par des professionnels qualifiés avec des adaptations et des services de soutien adéquats, des évaluations continues et la tenue de dossiers appropriés.

En outre, il doit y avoir une communication ouverte entre les écoles et les familles et les éducateurs adéquatement formés qui s'occupent de nos enfants. Les enseignants doivent être informés et correctement formés sur la façon dont ils peuvent inclure cet élève ayant des besoins spéciaux dans les classes.

Ces trois préoccupations que je souligne ne sont pas nouvelles. Le système d'éducation du Nunavut continuera de laisser tomber une majorité d'élèves inuit. Ces trois questions doivent être traitées en premier et les Inuit doivent devenir une priorité.

Je vous encourage, pour le bien de nos élèves du Nunavut, à trouver des moyens et à envisager d'autres façons d'aider les élèves du Nunavut. À l'heure actuelle, il semble que nous devons trouver des moyens pour que les fonctionnaires du gouvernement exécutent leur travail. Je suis très préoccupée à ce sujet ces jours-ci. Je ne suis pas ici uniquement pour me plaindre.

La NTI et les organisations inuit ont exploré et envisagé des améliorations à notre système d'éducation. Elles souhaitent décrire ces choses. Pour cette raison, les organisations inuit ont

examiné le projet de loi actuel et le projet de loi précédent pour voir comment il serait possible de les améliorer et comment l'actuelle *Loi sur l'éducation* pourrait être améliorée.

Nous essayons d'écouter les préoccupations des Inuit sur la façon dont le système d'éducation peut être amélioré. Nos députés se sont penché sur cette question, et nous avons fait une présentation sur la façon dont le projet de loi pourrait être présenté. Nous vous avons envoyé une proposition de projet de loi s'appuyant sur les droits des Inuit comme fondement. Nous avons tenté de manière minimale d'envisager de quelle manière les enfants pourraient mieux bénéficier de l'*Inuit Qaujimagatuqangit*.

Notre proposition de projet de loi est basée sur des fondements inuit de la maternelle à la 12^e année. La vision de nombreux Inuit du Nunavut, qui n'est pas toujours aussi bien exprimée que souhaitée, est extrêmement importante pour nous. Les élèves qui terminent leurs études et qui reçoivent un diplôme doivent pouvoir utiliser l'inuktitut et l'anglais ou le français. Chaque enfant est important. Pour cette raison, nous devons soigneusement réfléchir à la façon dont ils peuvent recevoir un enseignement bilingue en inuktitut et avoir une base solide en inuktitut.

Nous estimons que le projet de loi n° 25 ne devrait pas être approuvé. Vous êtes des députés. Je vous encourage et vous invite à prendre connaissance de la proposition de projet de loi que nous vous avons présenté. Veuillez l'examiner attentivement, car elle décrit comment améliorer l'éducation au Nunavut. Elle explique comment les ASD locales fonctionneraient et comment il est possible de soutenir davantage la coalition, et elle définit les pouvoirs qui seraient accordés ainsi que le mode de fonctionnement. Cela doit se faire en travaillant ensemble correctement et en utilisant l'*Inuit Qaujimagatuqangit* comme fondement.

Les droits des administrations scolaires et de la coalition doivent être davantage promus au Nunavut. Le fait qu'il y ait des administrations scolaires de district possédant des pouvoirs, toutes les ASD devraient posséder de tels pouvoir au Nunavut.

Notre proposition de projet de loi visant à réformer l'éducation au Nunavut explique de quelle manière les ASD locales et la coalition fonctionneraient, de quels pouvoirs elles disposeraient pour offrir du leadership dans les écoles, et de quelle manière les enseignants travailleraient. Nous prévoyons que si cela est inclus, cela serait appliqué de manière complémentaire à la *Loi sur l'éducation* adoptée en 2008. Cela accompagnerait la *Loi sur l'éducation* et expliquerait comment, en travaillant conjointement, il est possible d'accomplir les choses ensemble grâce à l'éducation et à l'apport de la coalition des administrations scolaires de district.

De plus, la NTI serait impliquée dans les tâches qu'elle devrait accomplir en vertu de la Loi, et elle travaillerait également sur les règlements. Les Inuit veulent être impliqués dans la gestion des choses par le biais des ASD locales et de la coalition. Je crois que cela devrait fonctionner de cette façon, que ces deux groupes devraient posséder davantage d'autorité et de pouvoir afin qu'ils puissent gérer les choses correctement. Je crois fermement qu'en travaillant ensemble, il est possible de répondre à nos préoccupations afin d'améliorer les choses en ayant à cœur les intérêts des jeunes et des enfants.

Enfin, je voudrais souligner qu'en 2006, le juge Thomas Berger a rédigé un rapport dans lequel il explique qu'il y a eu dans les années 1960 une importante étude sur l'éducation bilingue et le

fait de posséder deux cultures. À la suite du rapport de la commission, le gouvernement fédéral a reconnu sa responsabilité à l'égard des dépenses relatives à la langue française. En fait, le premier ministre de l'époque, le premier ministre Pearson, a déclaré que les francophones devraient se sentir chez eux dans leur propre pays.

En y réfléchissant, au Nunavut, les Inuit sont majoritaires, par conséquent ne devraient-ils pas être traités comme s'ils étaient chez eux sur leurs propres terres? Les Inuit doivent agir comme s'ils étaient sur leur propre terre. Je sais que de nombreux Inuit sont à l'écoute ce matin, qu'ils entendront toutes les choses qui seront dites au cours des prochains jours, et qu'ils ont des attentes. Ils veulent que de bonnes décisions soient prises. Nous sommes des élus, et nous essayons de les représenter, et ils veulent que nous examinions les choses en profondeur. Ils ont confiance que nous prendrons de bonnes décisions. Reconnaissons les Inuit. Reconnaissons toujours les Inuit dans leur patrie, le Nunavut. Merci.

Président (interprétation) : Merci, présidente Kotierk. Vos commentaires préliminaires sont dans un document, mais vous ne les avez pas tout à fait suivis. Serons-nous en mesure de poser des questions sur vos commentaires inscrits dans le document? Pouvez-vous préciser que si cela vous convient? Vous n'avez pas lu tout le document. Ça vous va? Pouvez-vous préciser?
Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le président. À ma connaissance, on m'a accordé uniquement 15 minutes et c'était une version condensée. J'ai beaucoup de commentaires à faire. Il est évident que je m'attends à recevoir des questions sur la présentation que nous vous avons remise. N'hésitez pas à me poser des questions à ce sujet. Merci.

Président (interprétation) : Merci d'avoir clarifié cela. Le moment est venu pour nos membres de poser des questions. Qui veut commencer? Mme Towtongie.

Mme Towtongie (interprétation) : Merci, M. le Président. Bienvenue, présidente Aluki. Je voudrais des éclaircissements. Vous avez écrit dans une lettre du 11 septembre que le projet de loi n° 25 est exactement le même que le projet de loi n° 37. Le projet de loi n° 37 a été présenté à la quatrième Assemblée et est mort au feuillet sans être adopté. Le projet de loi n° 25 est présentement devant le comité, et nous l'examinons actuellement avec de nouveaux députés. J'aimerais comprendre en quoi le projet de loi n° 25 est semblable au projet de loi n° 37. Merci, M. le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour la question. Nous avons examiné le projet de loi n° 37. Il n'a pas été adopté par l'ancien gouvernement. Nous espérons une nouvelle façon de travailler. Nous avons appris que le nouveau gouvernement avait inscrit dans le mandat *Turaaqtavut* son intention de modifier la *Loi sur l'éducation*. Nous nous attendions à être impliqués, mais nous avons appris dans les bulletins de nouvelles que le travail était déjà en cours.

Nous avons examiné le projet de loi afin de voir s'il était différent ou meilleur. Nous avons un document assez volumineux sur les similitudes. Les Inuit sont induits en erreur. Ils ont dit qu'ils

allaient présenter quelque chose de différent, mais je peux dire que c'est très similaire avec très peu de changements mineurs.

Des consultations ont eu lieu et ils semblent vouloir entendre les Inuit. Bien qu'ils aient tenu des réunions publiques, le document mentionnait que ces consultations avaient lieu parce que le projet de loi n° 37 n'avait pas été adopté, et il fallait baser notre décision sur ce qui n'a pas été adopté. Nous sommes totalement en désaccord avec cela, et cela est évident avec les changements qui sont proposés.

Le rapport présenté par le gouvernement comportait trois parties résumant les propos entendus et sur quoi il s'est appuyé pour rédiger le projet de loi n° 25. Pour la deuxième partie, le projet de loi n° 25 ne peut évidemment pas être inclus. Nous pensions que tous les commentaires du public seraient pris en considération, mais ils ont commencé avec un document incomplet. Je suis heureuse que nous ayons compris les similitudes entre le projet de loi n° 37 et le projet de loi n° 25. Merci, M. le Président.

Président (interprétation) : Merci. Nous tenons des discussions ici en Chambre, il y a certaines choses que vous avez dites. Vous avez dit « être induits en erreur ». Je voudrais vous rappeler que nous ne pouvons pas dire aux autres qu'ils mentent. Nous n'utilisons pas des commentaires trompeurs à la Chambre. Mme Towntongie.

Mme Towntongie (interprétation) : Merci, M. le président. Merci, présidente Aluki. Après avoir examiné *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, la NTI se trouve dans une faible position. Par exemple, concernant les quotas de pêche, le ministre fédéral des pêches doit approuver la législation et c'est la faiblesse de *l'Accord sur les revendications territoriales*. Deuxièmement, le chapitre 4 de la NTI stipule que nous voulons un gouvernement public. Nous voici nés de *l'Accord sur les revendications territoriales* en tant qu'Assemblée législative.

Même si le chapitre 32 stipule que la Nunavut Tunngavik fera certaines choses, incluant l'examen ou des représentations concernant une législation proposée, il n'est pas dit que la Nunavut Tunngavik peut adopter une loi. Cela n'est pas dit. Les Inuit ont accepté cela pour la Nunavut Tunngavik, et dans *l'accord sur les revendications territoriales*. La Nunavut Tunngavik est un organisme sans but lucratif qui ne paie pas d'impôt, car cela a été approuvé par Revenu Canada.

En posant cette question, le 29 septembre, le Comité permanent a reçu un mémoire de la Nunavut Tunngavik sur la législation qui comprenait une proposition de projet de loi. Que demandez-vous? Comment aimeriez-vous que le projet de loi n° 25 soit rédigé? Avec le projet de loi qui est actuellement devant le...

(fin de l'interprétation) À votre avis, pourquoi le fait de proposer une loi supplémentaire est préférable à une modification du projet de loi dont l'Assemblée législative est actuellement saisie, soit le projet de loi n° 25? Merci, Monsieur le Président. C'est mon dernier commentaire.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Je dis ce en quoi je crois. C'est ce que je souhaite dire. Par conséquent, en réponse à la question, je conviens que la Nunavut Tunngavik n'est pas un législateur. Vous en tant que députés élus à l'Assemblée, c'est votre rôle. Cela uniquement pour votre considération, car vous ne semblez pas entendre notre voix. C'est pourquoi j'ai dit qu'avec le projet de loi sur l'éducation, nous n'avons même pas été informés de son contenu.

Selon l'Accord, l'article 32.21 indique clairement que les Inuit doivent être impliqués si une loi les affecte ou si des services affectent la vie des Inuit. Nous n'avons pas été impliqués, même si nous représentons les Inuit et que les Inuit sont majoritaires au Nunavut, c'est pourquoi nous avons voulu vous soumettre ce document pour examen. Vous êtes les députés. Vous êtes les décideurs, et cela relève de votre pouvoir et c'est à vous de décider si vous ne voulez pas l'accepter.

Par conséquent, nous voulions vous présenter le fruit de notre réflexion sur la manière dont l'éducation pourrait être soutenue. Cela doit être axé sur les élèves. Comment peuvent-ils obtenir leur diplôme en parlant couramment l'inuktitut et en s'appuyant sur la culture comme fondement? C'est pourquoi notre proposition indique que nous avons besoin d'une législation qui soutient les Inuit et que les administrations scolaires de district doivent recevoir davantage de soutien. En examinant le projet de loi n° 25 et le projet de loi n° 37, cela s'érode. Nous n'avons pas besoin d'éroder les droits des Inuit. Comment pouvons-nous améliorer tout cela? C'est juste pour votre considération. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Mme Towtongie, vous avez terminé, je vais donc passer à quelqu'un d'autre. M. le ministre, vous êtes présent. Avez-vous une réponse ou un commentaire, je peux vous donner l'occasion de répondre. M. Qirngnuq.

M. Qirngnuq (interprétation) : Merci, M. le Président. Présidente Aluki, bienvenue. Vos commentaires d'ouverture sont intéressants. En tant que députés, nous avons sollicité votre soutien, car le projet de loi sur l'éducation est très important. C'est mon premier commentaire.

J'ai deux ou trois questions. Ma première question est la suivante : dans vos commentaires préliminaires, vous indiquez qu'il est possible que nous arrivions à une mauvaise conclusion. Qu'est-ce que cela veut dire exactement? Je veux des éclaircissements et c'est pourquoi je pose la question, M. le Président. Merci.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, monsieur le président. Merci d'avoir posé cette question. En pensant que nous pourrions arriver à une mauvaise conclusion, j'aimerais utiliser comme exemple le manque d'enseignement en inuktitut. Un enfant qui apprend devrait pouvoir tout apprendre en inuktitut. L'inuktitut est la langue première de la majorité au Nunavut. En reportant tout cela jusqu'en 2039, et en examinant le projet de loi n° 25, on constate que l'inuktitut ne sera pas utilisé pour la totalité de l'enseignement; il est simplement prévu de dispenser de brefs cours d'inuktitut. C'est un problème sérieux.

En tant qu'organisations inuit, nous savons tous que le nombre de locuteurs de l'inuktitut diminue. Chaque année, il y a une diminution d'un pour cent. Un pour cent ne semble pas

beaucoup, mais nous savons tous que si nous maintenons cette tendance, en 2051, il n'y aura que quatre pour cent de gens parlant l'inuktitut à la maison. C'est une préoccupation sérieuse, et c'est une mauvaise chose si le projet de loi est adopté. Nous réfléchissons à la façon dont nous pouvons améliorer cela.

Nous entendons dire que nous manquons d'enseignants parlant l'inuktitut et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas atteindre cet objectif. C'est pourquoi nous insistons sur cette question. Enseignons à davantage d'enseignants parlant l'inuktitut dans les collectivités et pas uniquement à Iqaluit. Nous savons tous que nous avons différents obstacles pour les personnes qui souhaitent poursuivre des études et qui ne veulent pas quitter leur collectivité. Nous entendons dire que les enfants inuit ne fréquentent pas assidument l'école et cela fait paraître les Inuit sous un mauvais jour.

Nous savons tous que si nous disposions des informations appropriées pour accroître le nombre d'enseignants, il y aurait davantage d'élèves prêts à poursuivre leurs études. En 2016, il y a eu une étude où M. Berger s'est penché sur 11 écoles secondaires pour savoir si les gens souhaitaient devenir enseignants. Il y avait beaucoup de gens qui voulaient être enseignants, mais ils ne savaient pas comment s'y prendre. Cette année-là, le vérificateur général a abordé dans son rapport la question du soutien aux élèves du secondaire et aux apprenants adultes, et il indiquait qu'il n'y avait aucun plan en place pour augmenter le nombre d'étudiants obtenant leur diplôme. Le rapport contient de nombreux éléments, mais j'utilise cela comme exemple. Merci, monsieur le président.

Président (interprétation) : Merci. M. Qirngnuq.

M. Qirngnuq (interprétation) : Merci, monsieur le président. Je remercie la présidente de la NTI pour sa réponse. Bien que vous ayez indiqué dans votre mémoire que nous avons besoin d'une base appropriée pour notre langue dans les écoles, je veux comprendre quel type de soutien serait requis selon vous, en tant qu'organisation inuit, pour obtenir les améliorations souhaitées dans votre mémoire? Pouvez-vous préciser votre pensée à ce sujet? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, monsieur le président. Merci pour votre question. Comme vous le savez, les enseignants nous disent qu'ils ont besoin de plus de soutien, en particulier en raison de l'absence de curriculum auquel ils sont confrontés quotidiennement. Disons qu'à Arviat, il y a une division chargée du développement du curriculum. Je ne suis pas trop familière avec cela, mais nous savons que du développement se fait à Arviat, et je crois que cela prend beaucoup de temps pour développer un curriculum.

En tant qu'organisation inuit, je peux vous donner un exemple de la Qikiqtani Inuit Association qui a élaboré et fourni du matériel pédagogique à différents ministères, mais nous ne sommes pas toujours en mesure d'élaborer du matériel au sein de chaque organisation. Cela représente tout un défi, et nous devons atteindre nos objectifs et chaque organisation doit relever des défis. C'est toujours difficile.

Au sein du gouvernement, le ministère de l'Éducation a pour rôle d'élaborer du matériel pédagogique et c'est notre rôle d'exercer des pressions et de mettre le ministère au défi de continuer à renforcer le curriculum qui est élaboré en inuktitut. Peu importe le contenu du matériel en inuktitut que nous aimerions voir, nous entendons toujours qu'au Nunavut il y a trop de gens dans le système qui ne terminent pas leurs études. Ce n'est pas parce que les Inuit ne sont pas capables.

La semaine dernière, lors d'un atelier sur les services à la famille tenu à Cambridge Bay, des participants de Kitikmeot m'ont dit que des élèves se sentaient presque expulsés de nos écoles parce qu'ils étaient considérés incapables. C'est comme s'ils étaient expulsés de l'école. Je crois que c'est parce qu'il n'existe pas de curriculum pour répondre à leurs besoins. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Qirngnuq.

M. Qirngnuq (interprétation) : Merci, monsieur le président. Vous mentionnez dans vos commentaires qu'il y a des défis, pouvez-vous expliquer quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés. C'est ma question, Monsieur le Président. Merci.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, monsieur le président. Il y a bien sûr de nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, même si nous sommes un partenaire, il y a de nombreux défis en tant que partenaire. Peut-être que quelqu'un me réprimandera pour l'avoir dit, mais souvent trop d'élus réagissent trop fortement envers leurs employés. Parfois, les dirigeants occupent une trop grande place et ne permettent pas à leurs employés de travailler plus librement pour développer le matériel dont ils ont besoin dans leur travail ou pour participer à des projets, et le travail d'équipe tend à disparaître. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. En utilisant mon pouvoir discrétionnaire en tant que président, je dirai également si un commentaire est irrecevable. Je pourrai le faire librement en tant que président si jamais je dois demander à quelqu'un de quitter la Chambre, je tiens à le mentionner. M. le ministre, vous pouvez peut-être aborder le sujet de l'enseignement et du programme de formation des enseignants dont il a été question. Pouvez-vous faire le point à ce sujet par rapport au projet de loi n° 25. Est-ce que le plan fait référence à des améliorations ou est-ce indiqué qu'il y aura une formation des enseignants? M. le ministre.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, monsieur le président. Nous travaillons actuellement à la formation et au recrutement d'enseignants au Nunavut, particulièrement en provenance du Nunavut. Nous envisageons un plan de travail d'une durée de 10 à 20 ans. Je m'efforcerai de fournir plus d'information. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le Collège de l'Arctique du Nunavut a amélioré ses programmes concernant les enseignants et la formation des enseignants qui viendront un jour enseigner dans nos écoles. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Je voudrais également savoir, monsieur le ministre, si vous pouviez également parler de cette date cible de 2039, qui a été mentionnée fréquemment. Le projet de loi n° 25 a une date cible de 2039 concernant la mise en œuvre définitive de

l'utilisation de la langue inuit pour sa mise en œuvre et son utilisation dans les écoles. Pouvez-vous préciser quel est votre plan à ce sujet? M. le ministre.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, monsieur le président. Je peux vous donner une idée de ce que nous faisons. Nous avons des plans en place pour fournir et développer du matériel, des curriculums en inuktitut et pour utiliser du matériel et des curriculums en inuktitut au Nunavut adaptés à notre culture au Nunavut.

Je crois qu'il a été mentionné plus tôt que nous travaillons lentement sur cette question. Quelqu'un l'a mentionné, mais je pourrais vous dire que ce plan comporte différents éléments. Parfois, il faut deux à trois ans pour préparer les plans afin d'élaborer un curriculum, et nous voulons nous assurer que le curriculum que nous produisons sera pertinent pour notre territoire, et cela exige beaucoup de travail.

Lorsque nous atteindrons l'année 2039, nous avons déjà un plan en place pour cela... un calendrier pour s'y préparer. Il visera non pas une seule école, mais toutes les écoles du territoire.

Comme je l'ai mentionné précédemment, nous devons chercher et finaliser plusieurs choses, et nous traitons de différentes questions, mais la cible principale ce sont les apprenants inuit en langue première. Nous devons également nous occuper des apprenants de langue seconde et également des apprenants de l'inuinnaqtun. Nous avons ces apprenants de différentes langues pour lesquels nous devons développer des curriculums.

Aussi, je voudrais ajouter que nous prévoyons élaborer des curriculums pour les différents niveaux. Par exemple, le programme *Aulajaaqtut* et le curriculum de sciences humaines sont produits dans les différents dialectes de la langue inuit. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Poursuivons. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, monsieur le président. Bienvenue, présidente Aluki.

Tout d'abord, vous avez mentionné que vous estimiez que les organisations inuit n'étaient pas suffisamment impliquées dans le processus. Lorsque vous regardez le chapitre 32, vous avez l'impression, après deux ans de projet de loi n° 25, que votre implication est insuffisante, comme cela est souligné dans votre correspondance du 11 septembre. Pouvez-vous expliquer de quelle manière, en tant que groupe intéressé, vous avez participé à la consultation de septembre 2018 à janvier 2019? Pouvez-vous nous donner une idée de ce vos impressions? Vous n'avez pas été suffisamment impliquées au cours des dernières années? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, monsieur le président. Comment pouvons-nous être impliquées en tant qu'organisations inuit et de quelle manière nos organisations inuit ont-elles été impliquées dans le processus de consultation. Je peux vous donner un exemple concernant la loi sur les langues. Au cours du processus de consultation, avons été pleinement impliquées en tant qu'organisations inuit. Nous avons également été très impliqués lors de l'élaboration de la

Loi sur la faune et la flore du Nunavut. Nous avons été très engagés avant la promulgation de la *Loi sur la protection de la langue inuit*. J'essaie d'expliquer que nous étions très engagés.

Cependant, nous voulons participer de manière beaucoup plus concrète à la rédaction avec les ministres avant de parvenir à une entente. Nous étions déjà engagés au sein de nos organisations inuit, et avons tenu des rencontres avec les ministres. Il y a eu des réunions et des préoccupations ont été soulevées concernant l'identification des enjeux liés à la Loi. De plus, nous avons abordé les besoins actuels de notre peuple, pas tant en ce qui a trait à la réglementation, car savons que cela viendra ultérieurement.

En tant qu'organisation, nous voulions participer à la mise en place des fondements et de la structure du projet de loi avant de décider d'aller de l'avant. On a sollicité notre participation uniquement après l'établissement des fondements. Nous avons été invités à participer aux réunions publiques organisées par le gouvernement. Cependant, l'ordre du jour était déjà établi. De ce point de vue, je peux dire que nous n'avons pas vraiment été impliqués. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Je comprends. Ils souhaitaient obtenir les commentaires du public du 20 septembre à janvier 2019. Encore une fois, je vais me concentrer sur des questions en dehors du projet de loi n° 25.

Dans la lettre du 20 septembre 2019, vous faites référence au fait que les trois organisations inuit étaient impliquées lors des travaux du comité spécial de la quatrième Assemblée législative. Nous avons tenté d'inclure les trois organisations régionales inuit, mais la présidente a indiqué qu'elle représenterait les trois organisations régionales. Quelle était la relation de travail entre votre organisation et les trois organisations régionales inuit en vue de la présentation d'un mémoire commun au Comité permanent chargé d'étudier le projet de loi n° 25? J'espère que ma question est claire. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Le personnel de la Nunavut Tunngavik rencontre régulièrement les associations inuit de Baffin, Kivalliq et Kitikmeot. Lorsque la proposition a été rendue publique, nous l'avons transmise au personnel des organisations régionales inuit afin qu'elles examinent les changements proposés entre le projet de loi n° 25 et le projet de loi n° 37, pour voir où étaient les différences. Nous avons tenu des téléconférences et eu des discussions au sujet du projet de loi.

Le conseil d'administration de la NTI représente toutes les organisations régionales inuit, et nous avons eu des discussions concernant le projet de loi lors de nos réunions régulières. Lorsque nous avons commencé à parler du projet de loi n° 37, nous avons tenu des discussions à ce sujet lors de nos réunions annuelles et des réunions régionales. À ce moment-là, en 2016, une motion indiquait qu'elles étaient opposées au projet de loi n° 37, et nous avons de nouveau discuté d'éducation, de la langue inuit et des plans d'embauchage des Inuit lors de nos réunions annuelles. Nous avons adopté des motions contre les projets de loi lors de ces réunions. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. En lisant votre lettre, je suis toujours intéressé par les initiatives qui sont prises, mais j'ai une question et je ne sais pas quel service est impliqué. Qui a rédigé votre mémoire? Est-ce un avocat? Qui a rédigé ce mémoire? Je suis convaincu qu'il s'agit d'une personne très familière avec le contenu du projet de loi. Qui a rédigé votre mémoire? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Nous avons un conseiller juridique à nos bureaux, et nous examinons le projet de loi depuis plusieurs d'années maintenant, et le mémoire a été rédigé par notre conseiller juridique. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : J'ai soulevé cette question parce que je voulais savoir si cette personne connaissait bien le système d'éducation du Nunavut. Je ne porte pas de jugement positif ou négatif sur le mémoire. Je veux juste savoir si votre conseiller juridique connaît bien le système d'éducation. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Nous avons un groupe de travail qui procède à l'examen et nous avons également des enseignants retraités et d'autres personnes qui connaissent le système d'éducation du Nunavut et les endroits où des améliorations pourraient être apportées. Oui, ce conseiller juridique connaît bien le système d'éducation. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup pour votre réponse. Encore une fois, nous entendons des commentaires au sujet des cours de langue inuit et de l'échéancier de 2039 qui est la date cible. Dans votre lettre du 11 septembre 2019, vous avez indiqué que des révisions devraient être apportées au projet concernant les instructeurs ou les enseignants de l'inuktitut et la manière dont la langue devrait être enseignée dans le système par des enseignants compétents en langue inuit. Pouvez-vous nous expliquer les changements souhaités, et quelles pourraient être les améliorations? Croyez-vous que l'échéancier de 2039 est réaliste? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour votre question. Nous voyons cela sous un autre angle. Il semble que 2039 ait été choisi au hasard pour ce qui est des enseignants de langue inuit compétents. Le ministère ne devrait-il pas indiquer le nombre d'enseignants de l'inuktitut supplémentaires requis. De cette façon, 2039 serait plus réaliste.

Le ministre a indiqué qu'il travaillait sur les plans et qu'il envisageait un échéancier de 10 ans. C'est bien d'entendre cela, mais nous savons qu'en 2006, le gouvernement a établi un calendrier et qu'il a alors indiqué que 302 enseignants de langue inuktitut étaient requis, mais aucun financement n'était attaché à ce plan. Nous sommes en 2019, et nous entendons que nous n'avons pas assez de ressources. Je vois cela d'un autre œil. Comme je l'ai indiqué plus tôt, nous devons penser aux élèves et à la façon dont nous pouvons améliorer le système. Ce n'est qu'après 10 ans que nous commencerons à mettre le plan en œuvre. Le gouvernement du Nunavut existe depuis 20 ans. Vingt ans se sont écoulés et nous n'avons pas assez d'enseignants parlant l'inuktitut. Dix ans, est-ce un échéancier réaliste? Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Je suis sûr que les autres membres souhaitent poser des questions, donc ce sera ma dernière question. J'ai beaucoup de questions. À la suite du projet de loi, nous sommes déjà au-delà du mois de juillet 2019, et il y a un projet de loi provisoire. Que pensez-vous du projet de loi provisoire? J'aimerais entendre des commentaires de la part de la présidente à ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Eh bien, je le vois d'un autre point de vue. Nous avons eu des réunions publiques. Nous avons consulté les collectivités, et ce sont les mêmes personnes qui se rendent dans les collectivités et qui travaillent depuis des mois sur ce dossier, ce qui nécessite beaucoup d'argent. Il y a eu beaucoup d'opposition au projet de loi n° 37, et il été rayé du feuilleton. Il semble que nous pourrions faire les choses autrement. Nous avons tenu des visites de consultation. Pourquoi l'argent n'a-t-il pas été utilisé pour former des enseignants de langue inuktitut? Quels sont nos défis pour obtenir des enseignants parlant l'inuktitut? Le taux de chômage est très élevé dans les collectivités.

J'ai lu la correspondance et, si je me souviens bien, en juin 2016, le gouvernement a produit des rapports trimestriels sur le plan d'embauchage des Inuit. En juin 2016, on comptait 923 employés occasionnels. Nous avons tenté d'inciter le gouvernement à embaucher les enseignants occasionnels. Je suis certaine que leur casier judiciaire avait fait l'objet d'une vérification, car ils travaillaient dans le système scolaire. Qu'est-il advenu de ces 923 employés occasionnels? Comment pouvons-nous en faire des enseignants à plein temps afin d'augmenter le nombre d'enseignants?

Parfois, malgré la vaste étendue du Nunavut, le fait de tous nous connaître peut constituer notre force. Utilisons cette force. Par exemple, si nous savons qu'il y a très peu d'enseignants parlant l'inuktitut dans une collectivité, contactons les personnes qui pourraient devenir des enseignants, allons les voir pour les encourager à poursuivre leurs études. Parfois, les gens ne savent pas comment s'y prendre, une fois qu'on nous a expliqué, nous nous levons généralement et passons à l'action, mais il faut souvent des encouragements pour passer à l'action. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Le ministre faisait référence au nombre d'enseignants nécessaires. Quel est votre objectif quant au nombre d'enseignants nécessaires maîtrisant l'inuktitut, maîtrisant les deux langues? Y a-t-il un plan ou quelque chose en place? Je sais que

cela ne fait pas partie du projet de loi n° 25, et que cela ne sera pas inclus dans le cadre du projet de loi n° 25. Le Collège de l'Arctique du Nunavut est chargé de former les enseignants, mais le besoin d'avoir des plans a été mentionné plus tôt. Pouvez-vous fournir davantage d'explications à ce sujet, monsieur le ministre?

Hon. David Joanasié (interprétation) : Oui. Merci. Selon notre compréhension à ce jour, c'est une structure à deux volets où certains enseignants sont bilingues et appelés enseignants bilingues. Certains sont considérés comme des enseignants inuit. L'Association des enseignants et enseignantes du Nunavut compte au total 239 enseignants inuit, dont 232 enseignants bilingues en langue inuit, et 209 capables d'enseigner en inuktitut. C'est ainsi, M. le Président.

Lorsque nous avons mené des consultations auprès des gens du Nunavut, il a été mentionné, qu'environ 450 nouveaux enseignants étaient requis. Je crois que ce chiffre est d'actualité. À mesure que la population du Nunavut augmente et que les écoles s'agrandissent, nous aurons besoin de davantage d'enseignants pour accueillir les élèves, c'est assez évident. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci pour votre explication. Poursuivons. Mme Nakashuk.

Mme Nakashuk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Soyez les bienvenus, Mme Kotierk et le monsieur le ministre. Ce que vous avez dit tous les deux est très intéressant, et nous avons examiné le projet de loi n° 25 en tant que députés, bien que nous n'ayons pas encore pris de décision, car nous devons entendre le point de vue des Inuit à ce sujet. Ce n'est pas un jeu. C'est très sérieux.

La première question que je souhaite poser porte sur les remarques préliminaires du ministre. Le ministre expliquait ce qu'ils faisaient, de quelle manière ils le faisaient, incluant la participation de la NTI, car de nombreux Inuit sont à l'écoute en ce moment.

Depuis que le projet de loi n° 25 a été présenté, nous avons lu plusieurs documents, nous y avons fait référence, et la présidente a mentionné au début de sa présentation que le projet de loi ne devait pas être adopté. La présidente a parlé du cadre ou du fait que la NTI n'a pas participé dès le début à l'élaboration du cadre.

J'aimerais comprendre, depuis ce temps, de quelle manière avez-vous communiqué avec le ministère de l'Éducation. Avez-vous expliqué les parties avec lesquelles vous êtes en désaccord au ministère de l'Éducation et au gouvernement du Nunavut, et avez-vous suggéré des améliorations au projet de loi? C'est ma première question. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Nous avons toujours expliqué que nous n'étions pas correctement impliqués lors des réunions publiques. Notre personnel a assisté à ces réunions, mais je considère que nous allons dans la mauvaise direction ou même que nous reculons en n'étant pas impliqués dès les étapes initiales, lors de l'établissement du cadre. La NTI aurait dû participer à l'élaboration des fondements du travail visant à améliorer le système d'éducation. Nous avons toujours encouragé cela, et nous avons toujours réfléchi et cherché des solutions au sujet de la *Loi sur l'éducation*. C'est ce que j'ai mentionné en juin 2016 dans une lettre envoyée au ministre de l'Éducation concernant les 993 assistants de classe. Nous avons dit

que nous devrions prendre davantage en considération ces personnes et demander aux Inuit s'ils souhaitent poursuivre leurs études. Il faut leur poser la question directement.

Nous avons toujours encouragé le gouvernement, par exemple la NTI et le gouvernement fédéral ont conclu en 2015 une entente hors cours et de l'argent a été versé. Une partie de cette somme comprenait 50 millions de dollars pour la mise en oeuvre du chapitre 23. Depuis ce temps, nous avons dit au gouvernement que l'argent mis de côté par le gouvernement fédéral pour améliorer la mise en oeuvre du chapitre 23 pouvait être utilisé pour la formation des enseignants, la Nunavut Tunngavik Corporation et les organisations inuit ont approuvé cela et appuieraient une telle mesure. Étant donné que nous avons convenu d'appuyer cela, le gouvernement devrait aller de l'avant pour présenter une proposition. Nous nous attendions à ce que le gouvernement présente une proposition, mais plusieurs années se sont déjà écoulées.

Vous savez tous qu'au Canada, le gouvernement fédéral a tenté de présenter un projet de loi sur les langues autochtones. Nous avons exercé beaucoup de pression dans ce contexte, parce que les Inuit sont majoritaires au Nunavut, et qu'ils devraient être correctement reconnus et adéquatement soutenus financièrement. Lorsqu'un ou une Inuk veut utiliser l'inuktitut au Nunavut, cette personne devrait être soutenue et aidée en inuktitut. Dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, dans tous ces ministères importants, les services devraient être disponibles en inuktitut. Nous avons fait savoir au ministre fédéral responsable du projet de loi qu'il y avait de nombreux problèmes avec la loi proposée. J'ai rencontré cette personne à plusieurs reprises, et nous avons expliqué comment les Inuit peuvent être mieux soutenus afin qu'ils puissent parler l'inuktitut au Nunavut. Nous leur avons dit que le manque d'enseignants est un problème très important, même si nous ne sommes pas le ministère de l'Éducation.

Nous avons tenté de représenter les Inuit afin qu'ils puissent être servis correctement et que la langue inuit puisse être maintenue en vie et utilisée en tout temps. Nous avons tenté de travailler avec le gouvernement du Nunavut à ce sujet et, comme je l'ai dit, nous avons constaté des blocages. On nous a toujours présenté des choses ralentissant le processus ou créant des embuches. Le gouvernement fédéral a accepté nos suggestions, et maintenant il est encore plus difficile de travailler avec notre gouvernement qu'avec le gouvernement fédéral. C'est pourquoi j'ai rencontré le ministre et le ministre des Finances. Je tentais d'exercer des pressions auprès d'eux, de les amener à faire pression pour obtenir plus d'argent du gouvernement fédéral. J'ai également rencontré les ministres, je ne savais pas vers qui me tourner, car il s'agit d'une affaire très sérieuse, et je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet. Cela est très important, car nous pouvons améliorer l'éducation en l'appuyant sur de solides fondements. Merci.

Président (interprétation) : Merci. C'est effectivement un enjeu très sérieux. Mme Nakashuk.

Mme Nakashuk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci d'avoir expliqué cela. Je crois ce que vous dites et le fait que vous n'avez pas été entendus. Je le crois aussi. En tant que députés ordinaires, lorsque nous essayons de parler aux ministres, nous avons parfois l'impression de parler sans être entendus. Malgré cette situation, nous devons toujours travailler ensemble et nous tenir mutuellement informés. L'organisation inuit et le gouvernement devraient tout particulièrement travailler ensemble.

Voici la question que je souhaite poser... nous pouvons aussi la poser au ministre. Le ministre a dit que nous manquons d'enseignants, et nous reconnaissons les Inuit qui sont enseignants depuis un certain temps. La préoccupation tout juste soulevée par la présidente a-t-elle déjà été portée à l'attention du gouvernement et a-t-elle déjà été prise en considération? J'aimerais avoir plus d'information sur la façon dont la NTI et le gouvernement collaborent au sujet de ces préoccupations.

Je n'arrête pas d'entendre que vous n'avez pas été informés, qu'on ne vous a pas invité à participer. C'est ce que j'entends. Dans ce contexte, de quelle manière avez-vous collaboré avec le gouvernement au cours des dernières années? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Nakashuk, à qui adressez-vous votre question? Est-ce au ministre? Ministre Joanasie.

Hon. David Joanasie (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Je devrais peut-être expliquer davantage dès maintenant. J'ai déclaré plus tôt que nous avons rédigé le mandat *Turaaqtavut* en 2017 et 2018, au printemps. Nous avons expliqué à ce moment-là que nous voulions modifier la loi et, par la suite, nous avons informé la population du Nunavut et les groupes intéressés au sujet des modalités en vue de modifier la loi, en indiquant que nous commencerions à y travailler à l'automne.

Nous pensions qu'il n'était pas approprié de tenir des consultations pendant l'été au Nunavut. C'est ce que nous pensions, et nous l'avons expliqué à la Nunavut Tunngavik et à d'autres groupes en juillet dans une lettre expliquant que nous commencerions les consultations en septembre en tenant des réunions publiques dans les collectivités. De septembre 2018 jusqu'à aujourd'hui, nous avons rencontré la Nunavut Tunngavik et la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut à plusieurs reprises pour les tenir informées de l'évolution du travail concernant le projet de loi.

Oui, je peux dire que nous avons eu des désaccords concernant la progression du travail. Le problème sera toujours de savoir de quelle manière le gouvernement procède à l'élaboration des projets de loi, à quel moment le projet de loi est déposé et à quel moment les organisations non gouvernementales, notamment les organisations inuit sont invitées à participer. Nous ne serons jamais tout à fait d'accord sur la façon de procéder.

Nous avons toujours tenté d'inclure différents groupes et organisations inuit et d'autres organisations. Il existe de nombreux groupes avec lesquels nous travaillons dans les collectivités. Je peux confirmer que nous les avons rencontrés à plusieurs reprises, et je peux également dire à quels moments nous les avons rencontrés et les sujets abordés comme les enseignants occasionnels, qui sont plus de 900. J'ai toujours insisté sur le fait que nous avons besoin d'enseignants en soulignant que nous avons besoin de nombreux enseignants. J'ai écrit à des diplômés de 12^e année pour les encourager à devenir enseignants en leur expliquant la voie à suivre s'ils souhaitaient le faire. Nous avons tenté de présenter de l'information complète aux gens du Nunavut afin qu'ils puissent devenir enseignants, car nous voulons des enseignants qualifiés au Nunavut. Il y a de nombreux enseignants occasionnels au Nunavut, et nous les encourageons à faire savoir aux écoles qu'ils sont disponibles. Nous les encourageons à obtenir la certification du Collège de l'Arctique et à suivre le plan que nous avons élaboré.

Les gouvernements précédents ont tenté de travailler avec la NTI dans le passé et ont également rencontré différents obstacles. Il y a eu des désaccords sur la façon de procéder, mais je voudrais dire que nous travaillons avec de très nombreux groupes et que nous ne pourrions jamais nous mettre d'accord sur tout, mais nous devons tenter d'aller de l'avant, car il y a tant de choses à faire et à considérer. Les organisations inuit et d'autres groupes qui ne font pas partie du gouvernement font des recommandations, et nous avons tenté de toutes les prendre en considération. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Nakashuk.

Mme Nakashuk (interprétation) : J'ai beaucoup de questions. Mon collègue a dit que les organisations inuit n'étaient pas impliquées. Ils disent qu'ils appuient la Nunavut Tunngavik et qu'ils ont fait connaître leurs préoccupations par écrit. Je souhaite demander au ministre de tenir compte des préoccupations formulées dans le passé. Ont-elles changé? Les recommandations d'améliorations que nous souhaitions voir dans le passé ont-elles été prises en compte ou examinées par le gouvernement? Ce sont les préoccupations de la Nunavut Tunngavik. Les dirigeants du ministère ont-ils apporté des changements en tenant compte de ces préoccupations?

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci. Je veux d'abord mentionner que plusieurs articles du projet de loi n° 25 diffèrent du projet de loi n° 37 et tiennent également compte du projet proposé par la Nunavut Tunngavik. Je vais simplement donner un exemple sur l'*Inuit Qaujimajatuqangit*. Selon le paragraphe 10(1), les *Inuit Qaujimajatuqangit* relatifs à la langue et à la culture doivent être inclus dans le curriculum et doivent être utilisés par les écoles ou les garderies du Nunavut à tous les niveaux, de la maternelle à la 12^e année.

Dans le projet de loi n° 25, nous avons proposé que le curriculum inclue la culture et l'*Inuit Qaujimajatuqangit*. C'est un exemple. Il y a d'autres choses. Lors des consultations publiques, nous avons reçu des commentaires de nombreuses personnes au sujet de notre projet de loi. Nous avons entendu des choses qui ne figurent pas dans le projet de loi, mais que nous allons mettre en œuvre par étapes par d'autres voies, soit par la planification, soit par le biais de politiques que nous mettons en œuvre périodiquement.

Le projet de loi comporte quatre objectifs principaux. Nous n'avons pas tenté de modifier complètement le système d'éducation, mais nous avons quatre objectifs principaux. Si nous tentons de tout traiter tous en même temps, nous serons confrontés à une tâche énorme. Cela nécessiterait des efforts considérables. Il faudrait s'entendre sur ce que nous envisageons de faire, mais les commentaires formulés par les Nunavummiut portaient sur différents domaines. Même si certaines choses ne figurent pas dans la loi, cela sera pris en compte dans nos politiques et notre planification. C'est ce que nous avons tenté de faire. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Nakashuk.

Mme Nakashuk (interprétation) : Merci. Je voudrais demander à Mme Kotierk, dans sa dernière correspondance sur l'inclusion scolaire, je vais lire le (fin de l'interprétation) premier paragraphe (interprétation) en anglais. On y lit (fin de l'interprétation) « Le ministère doit reconnaître que même si les statistiques ne sont pas facilement disponibles, les élèves ayant des besoins spéciaux

constituent probablement une majorité importante des élèves du Nunavut. Pour cette seule raison, une plus grande attention doit être accordée à leur fournir une éducation équivalente à celle des autres élèves. »

(interprétation) On indique ici que cela n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie, mais qu'il y a un grand nombre d'élèves ayant des besoins spéciaux au Nunavut. J'aimerais obtenir des précisions. Cela a-t-il été reconnu par des études ou des recherches? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette question. Nous savons tous que de nombreux élèves n'obtiennent pas leur diplôme au Nunavut, et j'ai utilisé comme exemple des élèves expulsés parce que la langue et la culture inuit ne sont pas reconnues au sein de l'école. Certains élèves ont besoin de plus d'aide ou ils doivent suivre un programme individuel personnalisé. Mais en raison du manque d'enseignants, ils n'ont pas le temps d'aider les élèves. Pourtant, les élèves doivent recevoir la priorité afin d'établir quel type d'aide ils ont besoin.

Nous avons besoin de plus de personnel de soutien dans les écoles, et les différents ministères du gouvernement ont des responsabilités différentes. La population nous fait part des difficultés rencontrées lorsqu'un enfant ne reçoit pas d'aide, et cesse de vouloir fréquenter l'école. On nous dit ces choses. Même au bulletin de nouvelles, on a rapporté qu'un élève en difficulté avait été expulsé de l'école en raison du manque de soutien.

Partout dans le monde, toute personne qui souhaite fréquenter l'école a le droit d'aller à l'école. Cela comprend également le Nunavut. Toute personne devrait pouvoir fréquenter l'école, car même les personnes qui ne sont pas handicapés ont souvent besoin de soutien. Il faut fournir le soutien requis.

Même ici, en raison du manque de services de santé, il arrive qu'un élève essaie d'apprendre à l'école, mais il ne peut recevoir le soutien requis en raison d'un problème non diagnostiqué. Parce qu'ils n'ont pas été bien diagnostiqués, ils ne reçoivent pas le soutien requis, et c'est pourquoi nous parlons de manque de soutien. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Nakashuk.

Mme Nakashuk : J'ai terminé pour le moment. (interprétation) Merci.

Président : Mes excuses, Mme Nakashuk. Je vais peut-être demander au ministre de commenter ou même de confirmer, car la question de Mme Nakashuk portait sur la lettre du 11 septembre de la Nunavut Tunngavik contenant l'affirmation suivante : « Les élèves ayant des besoins spéciaux constituent probablement une majorité importante d'élèves du Nunavut. »

Le ministère de l'Éducation a-t-il des données ou des preuves à l'appui de cette affirmation ou avez-vous... d'une manière ou d'une autre de l'information concernant le nombre, la proportion d'élèves ayant des besoins spéciaux dans les écoles? M. le ministre.

Hon. David Joanasié : Merci, M. Président. Je voudrais souligner les plans individuels de soutien à l'élève qui sont élaborés par le biais du système Maplewood. Combien cela représente-t-il d'élèves ayant des besoins particuliers dans leur cheminement scolaire? Il faudrait compiler l'information, car nous compilons ce type d'information. Si le Comité est d'accord, je pourrais fournir cette information dans les prochains jours. Merci, Monsieur le Président.

Président : Bien sûr, merci pour l'offre de fournir davantage d'information. Je crois que l'autre chose qui doit faire l'objet de discussions ou être mieux comprise est la définition même d'un élève ayant des besoins spéciaux? Il s'agit d'une autre zone grise que le Comité souhaiterait mieux comprendre.

(interprétation) Même si j'ai encore une liste de noms, Mme Angnakak, vous commencerez après le déjeuner. Je regarde l'horloge. Nous allons revenir et commencer à 13 h 30. Merci.

>> *Le comité suspend ses travaux à 11 h 59 et les reprend à 13 h 31*

Président (interprétation) : Bonjour. Nous allons reprendre les audiences de notre comité permanent. Nous sommes ici aujourd'hui pour examiner le projet de loi n° 25, soit les modifications proposées à la *Loi sur l'éducation*. Nous avons invité la présidente Aluki Kotierk de la Nunavut Tunngavik Incorporated. Nous allons reprendre et poursuivre les travaux de ce matin avec les questions des députés. Mme Angnakak.

Mme Angnakak (interprétation) : Merci. Bienvenue. J'étais heureuse d'entendre les diverses questions et commentaires ce matin ainsi que les réponses. Je vais maintenant poser des questions. Je n'en ai que quelques-unes.

Nous savons que l'enseignement bilingue et (fin de l'interprétation) la langue d'instruction (interprétation) sont deux choses différentes, et le gouvernement a tendance à utiliser l'expression « instruction bilingue ». Lorsque j'ai lu l'exposé de la Nunavut Tunngavik, vous avez écrit que l'inuktit (fin de l'interprétation) doit être la langue d'instruction. (interprétation) Je crois que ce n'est pas la même chose. Pouvez-vous clarifier pour moi les différences? Essayez-vous de nous expliquer que l'anglais n'est pas aussi important et que l'inuktit devrait remplacer l'anglais? Pouvez-vous préciser cela davantage? Merci monsieur le président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci. Je vous remercie également pour cette question. Quand je pense aux personnes qui enseignent l'inuktit, nous appuyons leurs efforts pour continuer à accomplir cette tâche. Je ne parle pas uniquement des Inuit, je dis que quiconque fréquente l'école devrait pouvoir utiliser sa langue et recevoir l'instruction dans sa langue maternelle.

Cependant, la façon dont le curriculum est bâti, par exemple pour l'apprentissage de la lecture, nous constatons que de nombreux Inuit qui fréquentent l'école ont tendance à apprendre davantage leur langue seconde que leur langue maternelle, et c'est ce qui nous préoccupe. Les Inuit sont majoritaires au Nunavut et l'inuktit est notre langue officielle. Par conséquent, nous devons renforcer nos bases en inuktit. Nous savons que les élèves apprendront l'anglais malgré tout, car c'est ainsi que l'économie mondiale fonctionne fondée sur la langue anglaise.

Par conséquent, au sein du système scolaire, je veux simplement que nous renforçons nos droits linguistiques afin de renforcer l'inuktitut. Tout Inuk vivant au Nunavut ou au Canada capable de lire et parler l'inuktitut en plus de l'anglais aura renforcé son identité d'Inuk. C'est de cela dont il est question.

Cependant, je tiens à réaffirmer que nous voulons et devons renforcer la langue inuit dans nos écoles au Nunavut. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Angnakak.

Mme Angnakak (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) J'ai un document. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre en a une copie. Il s'agit d'un rapport du ministère de l'Éducation intitulé *Inuktitut Language Arts Language of Instruction Implementation Department of Education Report*. Ce document parle des différents modèles. Il y a le modèle Qulliq, le modèle de l'immersion, le modèle double. Il existe trois modèles. Dans chacun d'eux, de la 10^e à la 12^e année, dans chacun de ces modèles, il est dit que 50 % de l'enseignement devraient se faire en inuktitut et 50 % en anglais, comme un système d'éducation bilingue, c'est ce qu'ils proposent. J'aimerais savoir ce que la présidente pense de cela, car c'est l'orientation que souhaite prendre le ministère de l'Éducation.

Je me pose aussi des questions au sujet des jeunes, car j'ai l'impression que nous avons beaucoup entendu de propos demandant de « tuer le projet de loi n° 25 ». Nous avons entendu beaucoup de raisons de la part de la NTI et de certaines ASD à cet égard. Nous avons reçu quelques observations de la part de mères et de parents indiquant qu'ils n'aimaient pas le projet de loi pour diverses raisons. Beaucoup de ces lettres étaient semblables, mais portaient des signatures différentes. Beaucoup d'entre elles étaient rédigées de la même manière.

J'ai bien noté que nous parlons tous des jeunes. Nous parlons tous de leur avenir, mais je n'ai rien vu venant des jeunes eux-mêmes de manière indépendante. Les gens disent : « Oh, nous avons parlé aux jeunes et ils ont dit ceci et ils ont dit cela », mais pour entendre réellement les jeunes, pour entendre ce qu'ils pensent de certaines modifications proposées par le ministère, de certaines des déclarations de la NTI, il serait vraiment intéressant d'entendre leur point de vue. Je crois que la voix des jeunes eux-mêmes est très importante, mais qu'elle est absente dans ce débat.

Je sais et je comprends pourquoi ce projet de loi et ses objectifs suscitent autant de passion, mais j'ai l'impression qu'il nous manque une partie importante du portrait. Je me demande si les deux parties peuvent peut-être commenter au sujet de ma déclaration, si elles ressentent la même chose que moi. Merci.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Mme Angnakak, vous avez en quelque sorte posé une question. Votre première question concernait les modèles d'enseignement et le fait que tous se retrouvent avec 50 % d'inuktitut et d'anglais lorsqu'ils atteignent les niveaux de la 10^e à 12^e année. Je vais d'abord laisser la présidente Kotierk répondre à cela. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour la question. Je pense que dans les classes supérieures, il est très évident que ceux et celles qui ont reçu de l'enseignement en inuktitut en recevront également en anglais. Je viens d'Igloolik, et je peux vous dire que des membres de ma parenté qui ne parlaient pas l'anglais ont déménagé à Iqaluit et qu'ils ont appris l'anglais assez rapidement, car l'anglais est davantage parlé dans cette ville.

Ce que je dis, c'est que même si l'anglais n'est pas enseigné, ce n'est pas trop important au sein de l'école. Bien sûr il y a les documents écrits, la langue écrite, et je constate que l'anglais est toujours utilisé comme langue de travail au sein du gouvernement. Je ne dis pas de supprimer l'enseignement de l'anglais.

Cependant, ce que je dis, c'est que nous devons renforcer la langue inuit afin qu'elle soit davantage présente dans le système et non uniquement enseignée quelques d'heures par semaine. Nous devons aborder la langue inuit de manière holistique parce que nous ne parlons pas uniquement des mots qui sont utilisés, si vous me comprenez bien. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Angnakak se préoccupe des jeunes qui sont actuellement au sein du système d'éducation, et elle s'inquiète que nous n'en ayons pas suffisamment entendu parler. Qu'en pensez-vous, présidente Kotierk?

Mme Kotierk (interprétation) : Je suis ravie d'entendre cette question. J'ai eu l'occasion pendant l'heure du lunch de parler à quelqu'un qui m'a fait part de l'inquiétude d'un enfant de dix ans qui souhaite apprendre l'inuktitut, mais qui est incapable de le faire. Nous entendons les préoccupations de ces différents groupes d'âge. Vous êtes les législateurs, et si vous estimez que les jeunes sont un groupe dont vous n'avez pas suffisamment entendu parler, il est de votre responsabilité de solliciter les commentaires de ce groupe d'âge, des jeunes.

Lorsque nous abordons avec un public plus large des questions qui traitent des impacts sociaux, nous entendons souvent les gens dire qu'ils veulent davantage de participation de la part des Inuit. Je suis souvent attristée que tant d'Inuit ne puissent pas s'exprimer ouvertement dans ce pays. Beaucoup de jeunes participent à des réunions, à des discussions et parlent de leurs préoccupations et de leurs craintes quant à leur avenir.

Ce que je ressens est différent. Ce que j'entends, c'est que beaucoup d'Inuit veulent parler davantage en langue inuit et qu'il y ait davantage d'enseignement en langue inuit, mais ils sont tristes de ne pas pouvoir le faire. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Je vais donner au ministre l'occasion de répondre aux commentaires et à la question de Mme Angnakak concernant l'éducation des jeunes. M. le ministre.

Hon. David Joanasie (interprétation) : Merci, M. le Président. Avant la rédaction du projet de loi n° 25 et lors des consultations communautaires, nous voulions entendre les représentants des écoles, et les jeunes eux-mêmes. Nous les avons entendus, et nous avons également entendu les étudiants du programme *Nunavut Sivuniksavut*. Nous avons entendu des élèves parler directement de leurs préoccupations à Arviat et Baker Lake. De plus, lors de la rédaction du projet de loi n° 25, nous avons maintenu les contacts par le biais des administrations scolaires de

district et nous les avons encouragés à inclure les jeunes lors de leurs consultations et de la rédaction de leurs mémoires. Nous les avons également encouragés à présenter des observations (fin d'interprétation) provenant des enfants et des jeunes. (interprétation) Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Angnakak.

Mme Angnakak (interprétation) : J'ai oublié ma question. Je vais le retrouver. Je vais poser une question au ministre concernant l'enseignement bilingue. Je vais lire ce que j'ai écrit, car je veux bien comprendre l'intention du projet de loi n° 25. (fin de l'interprétation) Le projet de loi n° 25 propose, à l'article 123, de modifier le paragraphe 8 (2) de la *Loi sur la protection de la langue inuit* en y ajoutant les mots « et l'enseignement bilingue ».

Que signifie exactement « enseignement bilingue »? Aucune définition n'est énoncée dans la *Loi sur l'éducation* ni dans la *Loi sur la protection de la langue inuit*. Croyez-vous que toutes les entités ont une compréhension commune de votre définition ou de la définition quelle qu'elle soit? Sommes-nous tous sur la même longueur d'onde? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Pour clarifier, vous faites référence aux remarques préliminaires du ministre? À quelle page êtes-vous? M. le ministre.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, M. le Président. (fin de l'interprétation) La quatrième partie de la loi actuelle prévoit l'enseignement bilingue pour les apprenants de langue première et les apprenants de seconde langue. Si vous me donnez un peu de temps pour me référer à cette partie, M. le Président. Pouvez-vous me donner quelques minutes?

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Je suppose que nous allons vous accorder quelques minutes, mais Mme Angnakak, en attendant, si vous voulez poser d'autres questions, c'est à vous. Mme Angnakak.

Mme Angnakak : Je veux revenir sur un sujet différent avec la présidente de la NTI. Je vais me référer à votre lettre du 11 septembre 2019, à la page 2. Vous y faite référence à la réticence du ministre d'établir des normes et une directive claire et transparente. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par cette déclaration? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Je tiens à préciser que lorsque nous avons examiné le projet de loi n° 25, il est devenu évident que les pouvoirs en matière d'éducation seraient diminués et que leurs pouvoirs décisionnels allaient être réduits.

S'il doit y avoir des décisions, par exemple, sur le nombre de jours pendant lesquels les gens doivent fréquenter l'école pendant l'année scolaire. Il s'agit d'une décision prise par les ASD. Ils connaissent leur année civile, et ils savent combien de jours les élèves doivent fréquenter l'école parce qu'ils connaissent le cycle de leur collectivité. J'utilise cela comme exemple.

Le ministre émettra différentes directives, et il voudra normaliser les différentes directives au sein des collectivités du Nunavut. Je tiens à souligner que chaque collectivité du Nunavut possède un cycle différent et que ses besoins en matière d'éducation sont différents. Elles devraient avoir le droit d'exercer plus librement leurs prises de décisions. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Monsieur le ministre, si vous voulez répondre maintenant à la question posée par Mme Angnakak. Ministre Joanasie.

Hon. David Joanasie : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir accordé plus de temps pour vous référer à la partie 4 de la loi actuelle, qui parle de langue d'instruction, d'enseignement bilingue 23 (1). « Chaque élève reçoit un enseignement bilingue et les langues d'instruction sont la langue inuit et soit l'anglais, soit le français, selon ce que détermine l'administration scolaire de district relativement aux écoles relevant de sa compétence. » C'est ce qu'est l'enseignement bilingue... il garantit qu'il y a deux langues d'instruction, la langue inuit et l'anglais ou le français. (interprétation) Est-ce clair? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Angnakak.

Mme Angnakak (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour la clarification. Le gouvernement et la NTI ont des perspectives totalement différentes.

(fin de l'interprétation) Sur la langue encore une fois, je souhaite revenir un peu en arrière. Souvent, lorsqu'une personne veut fréquenter l'université et poursuivre des études, elle doit maîtriser l'anglais 30, 20, 10, selon les domaines d'étude. Je me demande, si le gouvernement décidait d'accepter les propositions de la NTI, quel genre d'impact cela aura-t-il selon vous sur ces exigences? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci, Mme Angnakak. (fin de l'interprétation) Pouvez-vous clarifier un peu votre question. Vous faite référence au souhait de la NTI. Faites-vous référence au projet de loi qu'ils ont produit, peut-être simplement clarifier cela. Mme Angnakak.

Mme Angnakak : Merci. Permettez-moi de lire. Je vais faire référence aux commentaires préliminaires de la présidente. « Nos principales préoccupations comportent trois volets. L'inuktitut doit être la langue d'instruction à tous les niveaux et dans toutes les matières et pas uniquement pour les cours de langue. La culture inuit doit faire partie intégrante du système d'éducation. » Y aura-t-il un impact si l'accent n'est pas mis sur l'anglais? Je ne dis pas que c'est bien ou mal. Je me demande simplement quel genre d'impact cela aura sur les exigences plus tard, je suppose, lorsqu'ils voudront poursuivre leurs études. Cela aura-t-il un impact ou peut-être pas? Merci. J'espère que cela clarifie les choses.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Votre question est un peu hypothétique parce que c'est quelque chose à laquelle... enfin, Présidente Kotierk, je vais vous donner la possibilité de répondre. C'est à vous.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Je suis très heureuse que vous ayez posé cette question. Cela sera très utile. Vous avez demandé quel type d'impact cela aurait, et je crois que cela a un impact positif.

En 2019, il y a très peu de gens qui... il y a beaucoup d'élèves qui sont très passionnés par leur langue et leur culture. Nous avons un taux de suicide très élevé et je crois qu'ils se sentent parfois comme des étrangers dans leur propre patrie. Quiconque, peu importe son lieu d'origine, a le droit de recevoir de l'enseignement dans sa propre langue et d'être fier de sa culture, mais au Nunavut, nous sommes parfois gênés par notre propre culture et notre langue. Je crois que cela aura un effet positif sur les gens s'ils apprennent dans leur propre langue, s'ils savent d'où ils viennent et connaissent leurs capacités, s'ils sont fiers de qui ils sont.

En même temps, l'anglais est très facile à apprendre et tout le monde peut poursuivre des études supérieures, même s'il a étudié en inuktitut. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Je voudrais demander au ministre s'il souhaite répondre à la question de la députée, si vous avez une réponse. M. Joanasie, voulez-vous répondre?

Hon. David Joanasie (interprétation) : Merci, M. le Président. En référence à l'inuktitut, nous publions actuellement un curriculum concernant l'inuktitut fondé sur la date cible de 2039, c'est toujours notre objectif. Nous ne disons pas que les élèves ne recevront pas d'enseignement en inuktitut dans les écoles; il y en aura. Nous nous concentrons sur la langue d'instruction, mais là encore, nous envisageons un système bilingue et publions un curriculum concernant l'inuktitut.

De plus, nous travaillons également sur des livres de mathématiques, car il faut couvrir toutes les matières qui sont enseignées dans les écoles de la maternelle à la 12^e année. Tant qu'ils ont une base solide dans leur langue maternelle et s'ils ont des cahiers d'exercices, des livres de mathématiques et d'autres matières à l'école, ce sera très avantageux. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Mme Angnakak.

Mme Angnakak : Merci. J'apprécie les réponses. Je voudrais passer à un autre sujet. Encore une fois, je vais me référer à la lettre du 11 septembre que nous avons reçue de la présidente de la NTI dans laquelle elle traite des modifications proposées par le projet de loi n° 25 concernant les exigences en matière de langue d'instruction. La NTI propose l'élaboration d'un calendrier réaliste concernant l'instruction en inuktitut basé sur le plan d'embauchage des Inuit du ministère de l'Éducation. Je me demande si la présidente peut expliquer pourquoi elle estime que cette approche est plus sensible et réaliste que celle qui est proposée dans le projet de loi n° 25. Merci.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette question. Nous savons tous que le chapitre 23 est un domaine pour lequel la Nunavut Tunngavik et les trois organisations régionales ont exercé beaucoup de pression. Il a été adopté en 1993. Avec la date cible de 2039 et en regardant le nombre de personnes visées, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi 2039 est la date cible. Nous ne savons pas d'où cela vient.

S'ils avaient précisé combien d'enseignants parlant l'inuktitut seraient embauchés par année, nous aurions une meilleure idée de la raison pour laquelle ils se sont concentrés sur cette date cible, combien d'argent ils prévoient utiliser pour augmenter le nombre d'enseignants parlant l'inuktitut, et nous savons qu'il y a un plan, mais le calendrier établi n'est pas toujours respecté. Nous ne savons pas combien d'enseignants supplémentaires parlant l'inuktitut seront requis. Je crois que nous pourrions avoir une meilleure date cible.

Le ministre a indiqué ce matin qu'il faudrait en ce moment 450 enseignants supplémentaires parlant l'inuktitut. Comment allons-nous obtenir 450 enseignants supplémentaires parlant l'inuktitut? Il y a des enseignants d'ailleurs au pays. Pourquoi est-ce ainsi? Les Inuit peuvent également être enseignants. Voyons qui souhaite devenir enseignant dans les collectivités, et suivons le nombre d'enseignants parlant l'inuktitut. Il faut aller à l'école pendant cinq ans, c'est donc assez long. Certaines personnes pourraient se décourager. ... (absence d'interprétation)... Maintenant, le personnel du ministère de l'Éducation semble simplement diriger les choses comme il croit que cela doit se faire. Merci.

Président : Mme Angnakak.

Mme Angnakak (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Encore une fois, j'aimerais adresser cette question au ministre de l'Éducation concernant l'échéancier de 2039. La Nunavut Tunngavik a indiqué qu'elle aimerait utiliser le Plan d'embauchage des Inuit pour tenter d'établir un meilleur échéancier. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasie.

Hon. David Joanasie (interprétation) : Merci. En tant que gouvernement, nous avons un plan d'embauchage pour les Inuit, et nous envisageons également de l'augmenter chaque année. Avec la date cible de 2039, nous aimerions voir une augmentation progressive chaque année. Le Plan d'embauchage des Inuit semble adéquat et cet objectif respecterait ce délai. Nous y avons travaillé par le biais de *Sivumuaqatigiit*. Pour le moment, nous aimerions que cela reste comme tel. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (Fin de l'interprétation) Je vais vous accorder une autre question, puis nous allons passer aux autres membres. Je poursuis maintenant? D'accord. Si le temps le permet, nous reviendrons à vous, si vous le souhaitez. M. Kaernek.

M. Kaernek (interprétation) : Bonjour Mme la présidente. Je vous souhaite la bienvenue ainsi qu'à tous les invités. Je voudrais d'abord commencer par ceci, vous avez déclaré ce matin que le plan de réforme que vous avez présenté était un projet de loi virtuel, mais nous travaillons sur le projet de loi n° 25 ici, et vous avez indiqué que le ministère de l'Éducation a visité toutes les collectivités, et vous avez également indiqué que votre projet de loi virtuel avait été élaboré par les conseillers juridiques de la NTI. J'aimerais mieux comprendre, votre projet de loi. Au moment de son élaboration, avez-vous travaillé avec d'autres organisations inuit comme la Qikiqtani Inuit Association? Ils ont tous des représentants. Avez-vous mené des consultations auprès de toutes les collectivités lorsque vous avez rédigé cette proposition de projet de loi? Merci.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci d'avoir posé cette question. Ce matin, l'un des députés a mentionné quelque chose et j'ai convenu avec lui que la NTI ne pouvait adopter de lois. Ce que nous avons produit est un document de travail, car nous étions d'avis que le projet de loi n° 25 comportait des lacunes dans certains domaines, et nous avons tenté de trouver des moyens de l'améliorer. C'est ce que nous essayons d'expliquer avec ce document que nous avons produit. Nous n'avons pas tenu de réunions publiques à ce sujet dans toutes les collectivités, mais nous l'avons mis en ligne sur notre site Web. Nous ne pouvons pas faire de lois. Malgré cela, nous voulions présenter ce document parce que le gouvernement a produit un rapport après avoir mené des consultations publiques, et l'autre document mentionne correctement le fait que certaines personnes n'ont pas été adéquatement consultées au Nunavut.

Ils ont établi quatre thèmes, sur la base du projet de loi n° 37, et ils ont tenu des consultations publiques. Les commentaires reçus par le ministère de l'Éducation n'ont pas été pris en compte ou inclus. J'estime que l'examen doit être exhaustif. Tout le monde doit être impliqué si nous voulons élaborer une bonne proposition. Nous devrions faire en sorte que nos élèves obtiennent leurs diplômes en maîtrisant l'inuktitut, l'anglais et même le français, le cas échéant, tout en étant fiers d'être Inuit et Canadiens. Tout cela doit être pris en considération.

J'ai été étonnée et très surprise lorsque j'ai reçu la lettre du ministre en juillet mentionnant que pour que le projet de loi puisse être approuvé, le projet de loi n° 37 serait maintenant abordé sous quatre thèmes. Nous souhaitons que vous réfléchissiez davantage à la question, que vous élaboriez un projet de loi plus complet. Merci.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Nous apprécions les commentaires et l'information. L'autre aspect de ces audiences est que nous recherchons plus d'information, nous recherchons des suggestions. Cependant, selon ma compréhension, il y a certaines limites à ce que nous pouvons faire en tant que comité. Nous ne pouvons pas prendre un projet de loi et en modifier complètement la portée. Nous ne pouvons pas insérer de grands blocs de texte législatif dans les projets de loi. Je mentionne cela à titre informatif pour expliquer comment je comprends notre rôle en tant que comité sur la législation. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette explication. Je le sais, mais je sais aussi que selon moi le projet de loi comporte certaines lacunes. Vous êtes les décideurs. Si vous croyez qu'il y a des lacunes dans certains domaines, vous ne devriez pas l'adopter. C'est ce que j'essaie de transmettre comme message. Vous exercez des pressions. Vous êtes des élus, je vous encourage tout simplement. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Kaernerck.

M. Kaernerck (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Vous demandez le rejet du présent projet de loi n° 25 tout comme le précédent projet de loi n° 37. Je souhaite vous demander y a-t-il des lacunes dans les deux projets de loi? Que faudrait-il ajouter dans ces projets de loi? Est-ce parce qu'ils ne mentionnent pas assez notre langue ou ne mentionnent pas assez notre culture? Pouvez-vous m'aider à comprendre quelles sont les lacunes dans le projet de loi n° 25? Pouvez-vous nous aider à comprendre cela? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette question. Oui, c'est ce que nous croyons. Si j'étais députée, je tenterais de trouver des moyens de l'améliorer, mais assise de ce côté-ci, en tant que présidente de la NTI, je peux dire que s'il est amélioré uniquement sur des aspects mineurs, il sera toujours inutile. Les changements requis portent sur des changements fondamentaux en ce qui a trait à l'éducation chez les Inuit.

Dans mes remarques préliminaires ce matin, j'ai mentionné trois enjeux fondamentaux, le première étant que la langue inuit doit être considérée de manière concrète et importante et enseignée dans les écoles. Deuxièmement, les collectivités et les administrations scolaires locales doivent se voir confier davantage de pouvoirs. Troisièmement, toute personne ayant un handicap mental ou physique doit pouvoir s'intégrer au système d'éducation.

Ce sont les trois principaux éléments qui, selon nous, doivent être modifiés, et s'ils ne le sont pas, je ne veux pas simplement approuver de petites mesures incomplètes. Je sais qu'il y a quelques bonnes choses dans le projet de loi, mais en regardant l'ensemble du projet de loi, les mauvaises choses sont trop importantes, et elles sont tellement fondamentales que je ne veux pas que le projet de loi soit adopté. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Kaernerck.

M. Kaernerck (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais poser une question au ministre. On nous dit que ce projet de loi n'est pas bon. Qu'allons-nous dire aux habitants du Nunavut au sujet du projet de loi n° 25? À quel moment le ministère de l'Éducation pourra-t-il travailler avec la Nunavut Tunngavik Incorporation pour améliorer cela? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (Fin de l'interprétation) Encore une fois, votre question est un peu hypothétique (interprétation) pour indiquer « S'il était adopté ». (Fin de l'interprétation) Je vais donner au ministre la chance de répondre. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, M. le Président. Nous voulons travailler avec la Nunavut Tunngavik et d'autres organisations inuit sur le projet de loi. Alors que nous y travaillons, je reconnais qu'il y a des enjeux sur lesquels nous ne serons peut-être pas d'accord, mais jusqu'à présent, il y a eu beaucoup de travail d'accompli. Nous ne voulons pas que cela disparaisse, et nous devons peut-être mieux comprendre comment, en tant que gouvernement, nous pouvons travailler plus étroitement avec la NTI. Qu'est-ce qui doit être amélioré à cet égard? Je suis d'accord avec la présidente Kotierk lorsqu'elle a déclaré, utilisant la QIA comme exemple, que cette association nous avait aidé à produire un curriculum pour les premiers niveaux du primaire. Cela a très bien fonctionné et nous aimerions que cela se poursuive et nous espérons que cela continuera. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Nous allons passer à un autre député, M. Qamaniq.

M. Qamaniq (interprétation) : Merci, M. le Président. Je vais lire ma question en inuktitut à la présidente de la NTI. Au cinquième paragraphe de la page 2 de la lettre du 11 septembre 2019, il

est indiqué que le système d'éducation a échoué et que cela est en partie dû au fait que les administrations scolaires de district locales ne reçoivent pas suffisamment de formation et de fonds pour exécuter leur travail. Les ASD ne sont pas suffisamment financées et formées pour exécuter de manière appropriée leurs pouvoirs et fonctions. Pouvez-vous donner des exemples précis des types de formation requises par les ASD locales pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions en vertu de la législation actuelle? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci d'avoir posé cette question. Alors que nous discutons avec le comité permanent au sujet de l'éducation, il est évident que davantage d'aide est requise. Nous savons que les ASD locales ont besoin d'aide supplémentaire en matière de financement et de formation. Je sais que le président d'une ASD fera une présentation, et que cette personne pourra vous donner plus de détails à ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Qamaniq.

M. Qamaniq (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Ma deuxième question, au cinquième paragraphe de la page 2 de votre lettre du 11 septembre 2019, il est mentionné que le ministre et les administrations scolaires de district ne sont pas tenus de respecter les mêmes norme de reddition de comptes. Pouvez-vous expliquer pourquoi selon vous des normes semblables devraient s'appliquer aux deux entités? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. J'ai égaré la copie de ma lettre. Mes excuses.

La voici. Mes excuses. Avez-vous dit à la page 2? S'il vous plait, aidez-moi à retrouver le bon endroit. Quel paragraphe sur quelle page? Je m'excuse, M. le Président.

Président (interprétation) : Merci. C'est bon. Oui, nous sommes censés dire exactement de quel document nous parlons. M. Qamaniq.

M. Qamaniq (interprétation) : Merci, M. le Président. Je vais peut-être le dire en anglais. (fin de l'interprétation) Le cinquième paragraphe de la page 2 de votre lettre du 11 septembre 2019 indique que le ministre et les administrations scolaires de district ne sont pas tenus de respecter les mêmes norme de reddition de comptes. Pouvez-vous expliquer pourquoi selon vous les mêmes normes devraient s'appliquer aux deux entités? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour cette précision. Lorsque nous avons rédigé la lettre, nous pensions qu'il semblait évident que les pouvoirs et l'autorité des ASD étaient érodés car elles n'exerçaient pas pleinement leurs fonctions. Pour cette raison, leurs pouvoirs étaient érodés. Nous abordons la situation d'un autre angle, le problème est lié au fait

qu'elles ne reçoivent pas suffisamment de soutien, de financement et de formation. C'est pour cette raison qu'elles ont de la difficulté à exécuter leurs fonctions. Par conséquent, nous croyons que le gouvernement devrait fournir davantage de soutien, car les Inuit veulent contrôler l'éducation. Toutes les collectivités ont des écoles et c'est la source de pouvoirs. Nous savons que les francophones ont leur commission scolaire, et qu'ils peuvent fonctionner correctement. Essayons de faire la même chose avec les ASD.

Ils semblent regarder cela d'un seul angle et ils reprochent aux administrations scolaires de district de ne pas exécuter leurs fonctions, par conséquent ils érodent leurs pouvoirs. Si nous voulons adopter cette approche, notre gouvernement est en place depuis 20 ans, nous devrions peut-être aussi éroder les pouvoirs du gouvernement s'il n'exécute pas pleinement ses fonctions. Le gouvernement n'a pas mis l'inuktitut au premier plan dans les écoles faute d'enseignants parlant l'inuktitut, et il est responsable de ce dossier depuis 20 ans. Allons-nous les croire s'ils souhaitent adopter une loi comme celle-ci? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Qamaniq.

M. Qamaniq (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. C'est probablement ma dernière question. La façon dont cela est écrit n'est pas vraiment dans mon dialecte. Je voudrais être clair avec ma question. Le sixième paragraphe de la page 2 de votre lettre du 11 septembre 2019 fait référence à « ... la proposition suggère des solutions de rechange... » aux changements proposés en vertu du projet de loi n° 25, notamment « que les ASD soient correctement financées, qu'elles conservent leurs pouvoirs et reçoivent un poids égal à celui du ministre pour donner des directives aux opérations scolaires régionales, et aux divisions des curriculums et des services scolaires et de l'inclusion scolaire dans le cadre de l'exercice de leurs pouvoirs... » Pouvez-vous préciser comment vous envisagez le fonctionnement de ce système alternatif dans l'ensemble du territoire, en particulier comment cela fonctionnerait lorsque différentes ASD donneraient des directives contradictoires aux divisions du ministère de l'Éducation? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour cette question. Notre vision est que les administrations scolaires de district devraient bénéficier d'un soutien accru. Nous savons et nous croyons que si elles reçoivent du soutien adéquat, une formation adéquate et un financement approprié, elles pourront s'améliorer et ensuite mieux contrôler les écoles dans les collectivités.

Nous envisageons également que la coalition serait en mesure de soutenir davantage les administrations scolaires de district si elle recevait un financement adéquat du gouvernement et une définition précise de ses pouvoirs. Nous savons que les Inuit examinent les choses en profondeur et qu'ils sont en plein contrôle, alors nous voulons leur assurer un meilleur fonctionnement, et je crois qu'ils devraient recevoir davantage de soutien au lieu d'être contrôlés par le ministre. Je sais que le ministre est l'administrateur principal, et qu'il émet des directives. J'ai utilisé un exemple plus tôt concernant le temps qui devrait être passé en classe. Les administrations scolaires de district devraient consulter le gouvernement avec le soutien de la coalition. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Qamaniq, avez-vous terminé? Mme Kamingoak.

Mme Kamingoak : Merci, M. Président. Bienvenue, Mme Kotierk. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que votre présentation était une réponse conjointe de la NTI et des organisations régionales inuit, avec la contribution active de plusieurs Nunavummiut. Ma question concerne la contribution particulière de la Kitikmeot Inuit Association concernant le projet de loi n° 25? Merci, Monsieur le Président.

Président : *Ma'na. Koana.* Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Nous savons que dans la région de Kitikmeot, les locuteurs de l'inuinnaqtun sont de moins en moins nombreux. Par conséquent, la *Kitikmeot Inuit Association* a montré ses plans sur la manière dont l'inuinnaqtun et les Nattilingmiutut pourraient obtenir davantage de soutien dans le Kitikmeot. Ils reçoivent du financement à cet effet afin que les élèves puissent recevoir la même instruction.

Nous savons que nous baserons notre décision sur la façon dont les choses devraient être gérées, et nous en avons discuté. À titre d'exemple, nous avons un comité de développement social à la NTI composé de représentants de Kitikmeot, Kivalliq et Qikiqtani, et ils participent tous lorsque nous parlons d'éducation. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Kamingoak.

Mme Kamingoak : *Koana*, M. le Président. *Koana*, Mme Kotierk, pour votre réponse. J'invite le ministère de l'Éducation à prendre sérieusement en considération cette préoccupation et à consacrer plus d'efforts à l'inuinnaqtun en particulier.

Passant à la quatrième page de vos commentaires préliminaires, vous dites que les élèves ont l'impression d'être exclus du système d'éducation. Je voudrais comprendre, pouvez-vous préciser cette déclaration? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Et merci pour votre question. J'ai utilisé un exemple ce matin. Une réunion de lutte contre la pauvreté a été tenue la semaine dernière à Cambridge Bay au cours de laquelle le responsable de la Kitikmeot Inuit Association a déclaré que des élèves avaient l'impression d'être exclus de l'école et de perdre leur identité. Il a mentionné que des élèves veulent fréquenter l'école, mais qu'il est parfois difficile pour eux de le faire en raison du manque de logement. Il existe diverses raisons liées à différents défis vécus par les gens du Nunavut. En raison de moments difficiles à traverser, des élèves cessent de fréquenter à l'école. C'est un exemple parmi d'autres. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Kamingoak.

Mme Kamingoak : Merci, M. le Président. Voici ma dernière question. Que pense la Kitikmeot Inuit Association de la mise en œuvre progressive du calendrier relatif à l'application des dispositions sur la langue inuit de la 4^e à la 12^e année? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Merci pour cette question. Notre mémoire provient de chaque organisation inuit, mais nous savons que nous devons travailler à un rythme accéléré dans la région de Kitikmeot. La langue inuit y est de moins en moins utilisée. Nous devons intervenir de manière urgente. Je n'arrête pas de dire que l'éducation est dans une situation précaire en ce moment. Nous perdons l'inuktitut à un rythme très rapide. Si nous cessons de parler l'inuktitut, à qui devons-nous faire appel pour revitaliser l'inuktitut? Ici, dans notre territoire traditionnel, l'inuktitut devrait être une langue très forte. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Madame Kamingoak, vous avez dit que vous aviez terminé. Poursuivons. M. Lightstone.

M. Lightstone (interprétation) : Merci, M. le Président. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk (interprétation) bienvenue. (Fin de l'interprétation) Vous n'êtes pas venue ici depuis quelques années, mais c'est un plaisir de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Je tiens à vous remercier pour votre présentation ainsi que pour votre proposition de projet de loi. Votre mémoire ainsi que les autres que nous avons reçus nous ont amplement donné matière à réflexion.

Je conviens avec vous que dans l'état actuel du projet de loi n° 25, je ne voterais pas en sa faveur, et j'espère vraiment que le ministre sera prêt à accepter quelques suggestions amicales de modifications au projet de loi.

Voici ma première question. À la première page de vos remarques préliminaires, vous mentionnez votre déception de ne pas avoir eu l'occasion de participer à la phase initiale d'élaboration de ce projet de loi. Vous avez également fait référence au chapitre 32 de l'Accord du Nunavut. Je me demandais si vous pouviez nous donner des précisions ou nous expliquer un peu plus ce chapitre et la manière dont il s'applique concernant l'élaboration de la législation au Nunavut. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie pour cette question. Le chapitre 32 de l'Accord sur les revendications territoriales indique de quelle manière le gouvernement devrait fonctionner et respecter les dispositions de l'Accord. L'article 32.2.1 fait référence aux effets sociaux d'éventuels programmes, politiques ou services, et explique la façon dont le gouvernement doit fonctionner pour que les Inuit soient pleinement impliqués et tenus informés, et comment ils peuvent améliorer les choses lorsque cela affecte les Inuit. Il souligne notamment des enjeux importants pour les Inuit.

Nous croyons avoir déjà indiqué nos priorités. Il y a cinq priorités, mais les trois premières sont la langue inuit, l'éducation et l'embauche des Inuit. Tout cela est intimement lié. Si l'un de ces aspects s'améliore, cela affectera les autres aspects, comme je l'ai indiqué ce matin. J'utilise cela comme exemple. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, M. le Président. Merci pour cette explication. Ma prochaine question s'adresse au ministre. Compte tenu de l'article 32.2.1 de l'Accord du Nunavut, j'aimerais demander au ministre pourquoi la NTI n'a pas été invitée à participer à la phase initiale d'élaboration de ce projet de loi? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, M. le Président. L'Assemblée législative doit examiner avec diligences les suggestions qui lui sont faites, et nous avons compris que les Nunavummiut et les groupes intéressés et les ressources externes feraient part de leurs commentaires avant l'adoption du projet de loi n° 25. Merci, monsieur le président.

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, Monsieur le Président. Juste une autre question pour le ministre. Je comprends que la NTI ainsi qu'un certain nombre de groupes d'intérêts particuliers ont participé à la phase de consultation de la *Loi sur l'éducation*, mais j'aimerais demander de manière plus particulière, quelles ont été les possibilités pour la NTI de participer à l'élaboration du projet de loi n° 25 dès la phase de proposition législative? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, M. le Président. Nous avons écrit une lettre en juillet 2018 et nous avons indiqué à l'organisation qu'en septembre nous allions rencontrer et consulter les collectivités. Je crois que nous avons rencontré l'organisation en septembre.

Nous avons toujours été ouverts, et chaque collectivité visitée nous a toujours bien accueillis. Nous avons échangé dans toutes les collectivités visitées. Nous voulions entendre les Nunavummiut. Nous avons également tenu une réunion en octobre 2018 et fourni des informations et une mise à jour. Nous avons reçu des nouvelles de la Nunavut Tunngavik en janvier 2019, et nous avons travaillé ensemble.

Je veux que vous sachiez que nous avons eu une relation étroite avec la présidente Kotierk concernant les ressources financières du gouvernement fédéral relatives à la formation des enseignants. Nous avons fourni du soutien en tant que ministère. Je veux que vous sachiez que la Nunavut Tunngavik a exprimé son intention de présenter un mémoire écrit pour d'exprimer son point de vue. Pour ce qui est des thèmes ou du format choisi, cette décision leur appartient. M. le Président. C'est ce que nous voyons aujourd'hui. Merci

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, M. le Président. Ma prochaine question en est une de suivi à l'intention de la présidente Kotierk. Compte tenu de cette série d'événements qui se sont produits au cours de la dernière année entre le ministère de l'Éducation et la NTI, pourquoi la NTI est-elle insatisfaite et pourquoi considère-t-elle qu'elle n'a pas eu l'occasion de contribuer de manière

appropriée à cette loi? Et si les rôles étaient inversés, si vous étiez dans la position du ministre, comment auriez-vous procédé de manière différente? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (Fin de l'interprétation) Encore une fois, nous entrons en terrain hypothétique, mais c'est une question valable. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Je suis heureuse de cette question. Merci pour cette question. Si j'étais la ministre, quelles mesures aurais-je prises? Je dirais qu'en ce qui a trait au chapitre 4 qui a établi un gouvernement public pour notre territoire, les Inuit croient en notre accord et aux organisations inuit. Elles ne sont pas censées être perçues comme une organisation bénéficiaire. Elles sont des entités distinctes, mais elles doivent travailler main dans la main et c'est pourquoi nous avons le chapitre 32. Nous connaissons l'importance du chapitre 32, et nos gouvernements précédents ont toujours apporté des améliorations.

Chaque fois que les Inuit et les personnes qui expriment leurs préoccupations sont impliqués, que les gens travaillent ensemble pour le bien commun, nous constatons toujours que les choses vont beaucoup mieux que lorsque les gens travaillent de manière isolée, ce qui est très difficile.

Pour ce qui du contenu du projet de loi, je pourrais dire que cela a été présenté dans les médias dès le printemps, mais ce n'est qu'en juillet que nous n'avons été informés que la participation du public serait sollicitée.

Si j'étais ministre, je ne ferais pas d'annonce publique avant d'avoir parlé aux organisations inuit afin de pouvoir planifier un projet de loi efficace. Si nous avons travaillé ensemble plus étroitement, nous aurions davantage de points communs et une plus grande partie de notre population serait convaincue que des progrès peuvent être réalisés avec ce projet de loi.

Je suis heureuse qu'on ait sollicité notre participation. Nous avons participé aux réunions, mais j'ai senti lors de ces réunions que nous devions davantage écouter sans avoir notre mot à dire, sans voix au chapitre.

C'est pourquoi je dis que nous n'avons pas travaillé ensemble aussi efficacement que je l'aurais souhaité. C'est pourquoi j'ai dit cela plus tôt, mais je sais qu'en tant qu'Inuit, nous ne baisserons pas les bras. J'espère que dans les mois et les années à venir, même lorsque nous ne serons plus ici sur terre, les Inuit continueront de travailler ensemble. Le ministre a indiqué que des enseignants seront formés dans l'avenir, et nous avons des ressources provenant du gouvernement fédéral pour former les Inuit qui souhaitent devenir des enseignants.

Je peux dire que lorsque nous avons des réunions, les ordres du jour sont déjà établis. Nous sommes toujours impliqués après le fait, mais nous devons tous travailler ensemble pour le bien des Inuit. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. J'ai un autre nom sur ma liste après une dernière question de M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, M. Président. Mon prochain sujet porte sur la langue d'instruction. À la page 3 de la lettre de septembre reçue de Mme Kotierk, tout en haut, elle fait référence au

calendrier et aux cibles visées concernant la langue d’instruction. Je crois que dans ses remarques préliminaires, la présidente Kotierk a également mentionné que ces dates n’avaient pas encore été justifiées, et je partage cette préoccupation. C’est bien de voir qu’il y a un calendrier, mais c’est dommage que nous n’ayons encore rien vu pour expliquer et justifier ces dates. Ma question à Mme Kotierk est la suivante, avez-vous demandé au ministère de l’Éducation de l’information pour expliquer ou justifier ces dates? C’est ma question. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l’interprétation) M. Lightstone, vous vous souviendrez possiblement que ce comité a envoyé une lettre au ministre il y a quelques mois pour lui poser ces questions précises, et nous avons reçu une réponse du ministre environ un mois plus tard. Nous demandions précisément d’expliquer les dates et de leur mode de calcul. Ce matin, nous avons également reçu un autre document qui fournit de plus amples informations.

C’est une question importante, mais nous avons eu de l’information. Aux fins du dossier, nous avons eu de l’information provenant du ministère sur la façon dont ils ont établi ces dates. D’accord? Vous n’avez pas ce document devant vous? L’information est là. Vous avez fait une déclaration avant de poser votre question. Cette déclaration était inexacte. D’accord? Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour cette question. Cela reflète clairement la façon dont nous envisageons utiliser le plan d’embauchage des Inuit, et les plans qui sont en place. En regardant ce qui est énoncé à l’article 22.4.2, je crois qu’il manque quelque chose dans le mandat du gouvernement pour atteindre cet objectif. Nous avons besoin de plus d’information sur la façon d’embaucher davantage d’Inuit pour savoir à quel moment cela se fera et comment se déroulera la formation. J’ai déjà demandé cette information, car je crois qu’il doit y avoir une solide base, un bon plan afin que nous puissions croire qu’il existe une date cible concrète qui permettra aux Inuit de recevoir de l’enseignement en inuktitut. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Poursuivons. M. Akoak.

M. Akoak : Merci, M. le Président. Bienvenue présidente Kotierk. J’ai juste quelques questions. L’article 22 de votre proposition de projet de loi intitulée *Nunavut Inuit Education Fundamental Reform Act* indique que le ministre recherchera des fonds auprès des sources disponibles pour les initiatives de formation liées au Plan d’embauchage des Inuit du ministère. La Nunavut Tunngavik serait-elle considérée comme une source de financement possible? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l’interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie également d’avoir posé cette question. Il est évident que le gouvernement peut approcher différentes sources de financement, et il est également évident, d’après leurs rapports financiers que nous avons examinés, qu’il existe parfois d’importants excédents budgétaires qui pourraient être utilisés. Même si c’est le cas...

Président : Mes excuses. Nous avons des problèmes avec la traduction. Pouvez-vous recommencer votre réponse, s'il vous plaît, présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Permettez-moi de recommencer. Merci pour cette question. À propos de la recherche de fonds auprès des sources disponibles pour des initiatives de formation et pour renforcer le plan d'embauchage des Inuit, le gouvernement a souvent des excédents qu'il retourne aux fonds opérationnels. Bien sûr, nous surveillons de près le montant d'argent dépensé par le gouvernement.

Nous avons conclu une entente hors cour avec le gouvernement fédéral en mai 2015. Le gouvernement fédéral dispose de fonds qui peuvent être utilisés pour des initiatives de formation, afin d'accroître l'embauche des Inuit et la date limite est 2023. Nous sommes très près de cette date. J'exhorte le ministère de l'Éducation à utiliser certains de ces fonds afin que nous puissions augmenter le nombre d'enseignants parlant l'inuktitut au Nunavut. Ces fonds sont disponibles. Le gouvernement fédéral a également créé une initiative pour accroître l'usage de l'inuktitut. Des fonds supplémentaires sont disponibles.

Nous exhortons le gouvernement à obtenir des fonds du gouvernement fédéral. Avant les élections générales, nous avons tenté de convaincre le gouvernement de conclure une entente avec le gouvernement fédéral afin qu'il puisse accéder à ces fonds. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Akoak.

M. Akoak : Merci, M. Président. Ma dernière question porte sur l'article 26 de votre ébauche *Nunavut Inuit Education Fundamental Reform Act* qui traite de la question de l'inclusion scolaire. Pouvez-vous nous expliquer plus en détail ce que propose cet article et expliquer pourquoi le même résultat ne pourrait pas être obtenu par une modification de la loi actuelle par le biais du projet de loi n° 25? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, Monsieur le Président et merci pour cette question. Ce matin, nous avons discuté de la manière d'obtenir du soutien supplémentaire, et j'ai indiqué plus tôt que nous avons besoin d'informations supplémentaires, et il semble que certaines clauses pourraient être utilisées pour réaliser ce que nous souhaitons. Nous sommes préoccupés, car les élèves handicapés ont besoin de soutien supplémentaire, et certains d'entre eux ont de la difficulté parce qu'ils ne reçoivent pas un soutien adéquat. Par exemple, un élève peut ne pas être en mesure d'atteindre le niveau de lecture requis dans sa classe en raison d'un manque de compréhension. Nous ne savons pas combien d'élèves ont besoin de ce soutien. Il y a aussi des élèves qui ont faim à l'école et cela a un effet sur leur éducation.

Comme cela a été indiqué plus tôt, nous ne connaissons pas toujours les causes, et je crois qu'il doit y avoir une sorte d'entité qui s'assurerait que les élèves reçoivent un soutien approprié. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Akoak, avez-vous terminé? M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. À la page 2 de votre lettre du 11 septembre, je vous poserais des questions sur (fin de l'interprétation) la langue d'instruction. (interprétation) Je vais lire ce qui est écrit ici et poser ma question. (fin de l'interprétation) « L'approche étonnante du projet de loi n° 25 à l'égard de la langue d'instruction en inuktitut dans les écoles du Nunavut consiste à supprimer toutes les exigences relatives aux délais concernant la langue d'instruction en inuktitut... » (interprétation). Par exemple, si le projet de loi n° 25 est adopté, toutes les exigences relatives aux délais à respecter concernant la langue d'instruction en inuktitut seraient supprimées. On ajoute également clairement : « ... et plutôt insérer (fin de l'interprétation) qu'un programme ou des cours de langue en inuktitut (interprétation) soient dispensés... » Cela est clairement mentionné.

Pourriez-vous tout d'abord commenter la suppression de la langue inuit comme langue d'instruction dans le projet de loi n° 25 si le projet de loi devait être adopté, et l'objectif de la date cible de 2039? C'est ma première question. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci pour cette question. Lorsque nous avons effectué un examen, nous avons cherché à savoir de quelle manière cela aurait un impact sur les élèves parlant l'inuktitut. Nous avons appris que cela serait mis en œuvre d'ici 2039. Lorsque nous avons effectué un examen plus approfondi, il est apparu que l'inuktitut serait utilisé comme langue d'instruction de la maternelle à la 12^e année, mais qu'il était enseigné uniquement à certaines heures de la journée. Il semble que l'inuktitut ait été ultimement mis en second plan. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci. Je vous remercie pour ces informations. Oui, je suis convaincu que plusieurs Inuit ont la même impression. Je vais poser ma question en anglais. (fin de l'interprétation) Les articles 4 à 6 de votre projet *Nunavut Inuit Education Fundamental Reform Act* traitent spécifiquement des droits des Inuit. Pouvez-vous préciser comment ces articles seraient appliqués de manière opérationnelle au sein du système d'éducation du Nunavut? (interprétation) Comment cela fonctionnerait-il? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Je vous remercie également pour cette question. En vertu de l'Accord, les Inuit ont des droits qui sont parfois difficiles à appliquer parce que le gouvernement oublie parfois que nous avons un Accord. Nous croyons qu'il serait préférable que cela soit inclus dans le projet de loi afin d'en faciliter l'application.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, même si nous n'avons pas été inclus, nous envisageons un partenariat entre les organisations inuit et le gouvernement. Depuis que ce projet de loi a été présenté par le gouvernement, les administrations scolaires, leur coalition et notre organisation collaborent parce que nous représentons les mêmes personnes. Nous essayons de faire comprendre au gouvernement que nous représentons les mêmes personnes, et pour cette raison

nous devons travailler ensemble. Je crois qu'il serait préférable que cela soit inclus dans le projet de loi n° 25. Merci, M. le Président

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Ce sera ma dernière question. Les articles 18 et 19 de votre projet *Nunavut Inuit Education Fundamental Reform Act* confèrent aux administrations scolaires de district et à la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut le pouvoir (fin de l'interprétation) de donner des directives et de superviser (interprétation) certaines divisions du ministère de l'Éducation. À votre avis, quel niveau de formation, d'expertise ou d'expérience les membres des administrations scolaires de district et de la Coalition des administrations scolaires de district du Nunavut devraient-ils posséder pour s'acquitter efficacement de ces fonctions et responsabilités? J'espère que ma question est compréhensible, M. le Président. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Si le témoin a compris la question, elle pourra répondre. Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Les articles 18 et 19 de notre proposition de projet loi indiquent le type de formation qui serait dispensée ainsi que la manière de dispenser la formation. Nous savons que l'administration scolaire francophone détient de nombreux pouvoirs, et nous aimerions que de tels pouvoirs soient aussi accordés aux administrations scolaires de district du Nunavut dans les collectivités et à la coalition.

Nous savons qu'elles devront recevoir de la formation. La coalition sait quels types de formation peuvent être dispensés, mais en raison du manque de financement, elle ne peut lancer ces initiatives. Avec le projet de loi n° 25, les ASD n'ont même plus de voix. Les administrations scolaires ont beaucoup d'idées. Nous devons donner plus de pouvoir aux administrations scolaires de district et à la coalition. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa, avez-vous terminé? Je n'ai plus de noms sur ma liste. Un moment. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, M. le Président. Nous aimerions que cela soit bien compris. J'ai présenté cela ce matin au comité permanent concernant l'élaboration d'un curriculum pour l'avenir jusqu'en 2039. C'est écrit à la page 13 d'un document de 21 pages, aux pages 13 et 14, cela fournit des explications au sujet de la langue d'instruction et du programme de cours en langue inuktitut que nous planifions. Il est important que vous compreniez que nous ne prévoyons pas uniquement des cours de langue. Nous devons également travailler pour offrir les autres cours en inuktitut. Si le Comité permanent veut une copie de ce document, je peux lui transmettre. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci d'avoir expliqué cela. À ce moment-ci, présidente Kotierk, le comité permanent vous remercie pour votre présence, votre présentation et votre disponibilité pour répondre aux questions. Si vous avez des observations finales, je vous donne maintenant la parole. (fin de l'interprétation) Présidente Kotierk.

Mme Kotierk (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci beaucoup à tous les députés pour l'accueil chaleureux et cette opportunité qui m'a été offerte. Sachez que je suis complètement ouverte à entendre tous les points de vue sur la façon dont nous pouvons mieux travailler ensemble parce que nous représentons les Inuit. Nous travaillons tous vers un même objectif.

Je tiens également à souligner que je ne suis pas ici pour des raisons personnelles. Je suis ici pour parler du projet de loi n° 25, car en 2039 je ne serai probablement plus là. Malgré tout je m'inquiète pour mes descendants. Je ne veux pas que la langue inuktitut disparaisse. Je sais que si nous perdons la langue inuktitut, les Inuit ressembleront davantage à un peuple désorienté.

Nous voyons bien des gens qui semblent désorientés. Certains d'entre eux sont confrontés à des situations pénibles. Même s'ils veulent se lever et qu'ils font partie de la majorité au Nunavut, ils agissent comme s'ils étaient des étrangers. Je travaille avec acharnement pour eux, car la langue inuit est précieuse, non seulement pour moi, mais pour nous tous et nos descendants et les descendants de nos descendants. La langue inuit est toujours entière, et ne doit pas être considérée comme une chose inutile. Elle doit être considérée comme une langue entière qui peut être ravivée par l'éducation au Nunavut.

Le gouvernement a présenté un document inadéquat qui contient plusieurs lacunes. Même le préambule indique que certaines préoccupations et certains enjeux soulevés par les Inuit n'ont pas été pris en compte. Pour toutes ces raisons, cela ne constitue pas un bon fondement. Nous devons mettre en place quelque chose qui vient des Inuit, qui est fondé sur les Inuit. Nous devons tenter de mettre cela en place dès à présent, car nous ne serons pas toujours là.

J'aimerais rappeler à tout le monde l'époque où nous tentions de créer le Nunavut. L'Accord ayant mené à la création du Nunavut et de cette Assemblée législative a été signé il y a 26 ans déjà. L'Assemblée législative et le gouvernement devraient reconnaître l'importance des Inuit. Les Inuit veulent croire en l'avenir. Ils ont des attentes. Ils attendent de moi que j'accomplisse des choses. Ils attendent de vous que vous exécutiez le mandat pour lequel vous avez été élus. Prenez le temps d'examiner tout cela soigneusement afin d'assurer un avenir prometteur pour nos descendants.

Vous savez tous que le 9 juillet est le jour de la fête du Nunavut. J'ai choisi cette date pour envoyer une lettre à tous les aînés de 70 ans et plus en leur demandant, 25 ans après la signature de l'Accord du Nunavut, quelles étaient leurs visions pour l'avenir? Que devrions-nous faire pour améliorer le Nunavut? C'est ainsi que le Nunavut a été créé. On a demandé à l'époque aux aînés quelles étaient leurs visions pour l'avenir. J'ai reçu des lettres manuscrites d'aînés. Certains d'entre eux sont très émotifs. Je voudrais lire un extrait d'une de ces lettres.

Cela me touche vraiment. Je connais la personne qui l'a écrite. C'est une lettre manuscrite. Voici ce qui est écrit : « Je ne peux répondre à toutes les questions. Les personnes qui se rencontrent au sujet du curriculum à Arviat ne peuvent inclure certaines choses. J'ai 80 ans. Nous entendons de bonnes choses de leur part, mais j'ai cessé de m'y rendre, car je dois maintenant utiliser un ventilateur mécanique. » Cette personne est âgée et sait qu'elle ne sera plus là très longtemps, mais elle considère que l'éducation et la langue sont des enjeux très importants. Les aînés estiment que tout devrait être fondé sur ces choses. Ils sont toujours actifs.

N'oublions pas les aspirations de notre peuple depuis le tout début, et essayons également de penser à ce que nous pouvons laisser en héritage à nos enfants. Si nous leur laissons de mauvaises choses en héritage, nous en serons responsables. Merci.

>> *Applaudissements*

Président (interprétation) : Merci pour votre présentation et merci pour la correspondance que nous avons reçue de la Nunavut Tunngavik Incorporated. Merci, présidente Kotierk. Nous allons maintenant prendre une pause de 10 minutes et poursuivre avec la Coalition des administrations scolaires de district au retour de la pause. Merci.

>> *Le comité suspens ses travaux à 15 h 12 et les reprend à 15 h 28*

Président (interprétation) : D'accord, nous sommes de retour. Le Comité permanent procède à l'examen du projet de loi n° 25. Selon notre ordre du jour, nous avons accueilli la Nunavut Tunngavik Incorporated. Nous avons entendu leur présentation et avons eu l'occasion de poser des questions. Nous allons maintenant passer à la Coalition des ASD du Nunavut. Je suis ravi de vous voir tous ici aujourd'hui. Bienvenue Madame Merkosak, vous pouvez maintenant commencer votre présentation.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président. Bon après-midi. Je m'appelle Jedidah Merkosak. Je suis la présidente fondatrice et actuelle présidente de la Coalition des ASD du Nunavut.

Je remercie le Comité permanent pour son invitation à faire une présentation concernant le projet de loi n° 25. Je parlerai en inuktitut et en anglais pendant ma présentation. On nous a demandé de procéder à l'examen du projet de loi n° 25, et nous en sommes reconnaissants, car il y a du travail à faire pour modifier la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

Je suis accompagnée par James Arreak, notre directeur général, et Lori Idlout, notre nouvelle conseillère juridique de l'étude *Crawford Law Office*.

Aujourd'hui, nous présenterons le contexte ayant mené à la création de la coalition, nos commentaires concernant le projet de loi n° 25 ainsi que nos conclusions et nos recommandations.

Création de la Coalition des ASD Nunavut

En 1999, lorsque le gouvernement du Nunavut a été créé, il y avait trois conseils scolaires régionaux. Ces conseils scolaires régionaux ont été dissous en 2000, comme le recommandait le ministère de l'Éducation.

Vers 2001, les consultations ont commencé en vue d'élaborer le projet de loi n° 1 qui devait être une loi sur l'éducation conçue pour répondre aux besoins du Nunavut. De nombreuses consultations ont été tenues. C'est au cours de ces consultations que les ASD ont manifesté un sentiment d'isolement découlant de la dissolution des conseils scolaires régionaux. Ultimement, le projet de loi n° 1 a été rejeté en 2002.

Depuis la dissolution des conseils scolaires, le ministre et le personnel de soutien du ministère ont fait preuve de peu de respect et d'attention envers les connaissances et l'expérience des élus des ASD dans les diverses collectivités.

Même si les politiques et les structures des ASD étaient toujours présentes, elles ne semblaient pas être prises en compte par le ministère de l'Éducation. Cependant, elles sont demeurées résolues dans leur élan pour maintenir un réseau et continuer à apprendre les unes des autres, car leurs membres étaient élus par les gens de leurs collectivités respectives. Les ASD travaillent toujours ensemble, et il a fallu quatre ans de plus pour que la Coalition des ASD du Nunavut soit finalement créée en août 2006.

La coalition a été véritablement créée par les administrations scolaires de district locales. La coalition demeure un exemple des réalisations possibles lorsque les collectivités se regroupent. La coalition continue de représenter les collectivités dans les domaines de l'éducation, des droits linguistiques et de l'autonomie locale tout en affirmant l'importance d'aller de l'avant en s'appuyant sur des fondations ancrées dans la réalité du Nunavut. Les ASD locales continuent d'exiger de prendre elles-mêmes les décisions qui touchent leurs collectivités.

(fin de l'interprétation) **Mémoires concernant le projet de loi n° 25**

Nous avons lu les mémoires qui vous ont été soumis. Nous notons que 34 mémoires ont été déposés. Nous soulignons que la très grande majorité des mémoires demande le rejet du projet de loi n° 25, tout comme cela avait été le cas pour le projet de loi n° 37.

S'il y avait un quelconque appui pour le projet de loi n° 25, cela s'accompagnait de mises en garde, p. ex. concernant les dialectes. Seuls 3 des 34 mémoires ont montré un certain soutien. Nous sommes encouragés par le leadership de la NTI et les 13 réponses provenant de Nunavummiut qui ont exprimé leurs préoccupations en utilisant le modèle offert par la NTI.

Tous ces mémoires montrent que le ministère de l'Éducation ou les rédacteurs du projet de loi n° 25 ne se soucient pas de l'importance pour les Nunavummiut d'exprimer leurs préoccupations, surtout lorsqu'il y a eu une consultation aussi approfondie menant à la fois au projet de loi n° 37 et au projet de loi n° 25.

(interprétation) Oops, j'ai fait une erreur. Oh, j'avais raison.

Notre mémoire du 13 septembre 2019, présente un résumé des consultations de 2018 sur la *Loi sur l'éducation* du point de vue de la Coalition :

- Une proposition pour parvenir à un système d'éducation unifié;
- Un exemplaire du mémoire de la Coalition concernant le projet de loi n° 37 présenté en décembre 2017;
- La lettre du 21 avril 2017 au président du Comité permanent de la législation s'opposant au projet de loi n° 37 ainsi qu'au projet de loi n° 25;
- Des tableaux illustrant l'équilibre des pouvoirs et des responsabilités entre le ministère et la CSFN et le déséquilibre des pouvoirs entre le ministère et la CASDN.

Les consultations communautaires de 2018

La coalition a eu la chance de participer à toutes les consultations menées dans les collectivités du Nunavut et remercie le ministère de l'Éducation.

Nous avons répertorié 974 commentaires formulés par les Nunavummiut et les ASD. Voici notre analyse :

- Uniquement 14 %, ou 136 commentaires portaient sur les quatre thèmes du ministère;
- 85 % ou 838 commentaires ne portaient pas sur les quatre thèmes du ministère.

Ces chiffres éloquentes démontrent à quel point le ministère est loin de comprendre quels sont les priorités et les enjeux des ASD et des collectivités.

Nous sommes convaincus que vous avez lu nos documents. Cependant, je résumerai rapidement certains enjeux présentés dans notre mémoire :

- L'insuffisance du financement pour l'inclusion scolaire;
- La nécessité d'améliorer les relations;
- Le déséquilibre des pouvoirs entre les ASD et le ministère;
- Les délais de consultation insuffisants;
- À quel point la législation proposée est en deçà des attentes en matière de réconciliation;
- Les défis liés à la langue d'instruction découlent de la façon dont les ressources humaines sont gérées, en particulier concernant les enseignants parlant l'inuktitut;
- il y a un manque total d'approche de gestion appropriée par rapport aux enseignants inuit qualifiés. Ce manque de gestion appropriée signifiant évidemment que le ministère n'accordait peu de valeur à leurs compétences linguistiques;
- Une observation importante porte sur le manque de vision et de courage du ministère afin de développer un enseignement bilingue incluant l'inuktitut;
- La publication du rapport de consultation de 2018 par le ministère a suscité de l'espoir pour la coalition. Nous avons alors noté que le ministère avait semblé écouter sincèrement ce que les collectivités et les ASD avaient à dire.

Compte tenu des similitudes entre le projet de loi n° 25 et le projet de loi n° 37, la coalition est extrêmement préoccupée par la mauvaise gestion continue des priorités soulevées par les collectivités en matière d'éducation. Les consultations étaient non seulement approfondies, mais elles étaient aussi coûteuses. Nous nous demandons ce qui s'est passé entre la consultation, le rapport de consultation et la publication du projet de loi n° 25.

Le projet de loi n° 25 propose de diminuer les droits linguistiques relatifs à l'inuktitut et les pouvoirs des ASD et d'ajouter des responsabilités, mais non des pouvoirs à la coalition.

Le Ministère prétend que le curriculum répond à une norme linguistique appropriée. Ces normes fonctionnent dans la plupart des régions du Canada, mais elles ne fonctionnent pas ici au Nunavut.

Préoccupations concernant le curriculum

(fin de l'interprétation) Le Nunavut ne ressemble nullement aux autres provinces et territoires au Canada. Le programme doit être centré sur les réalités uniques, la vision du monde et les forces culturelles de la population.

Le ministère dit qu'il a travaillé avec les aînés, élaboré *Aulajaaqtut*, mais où est le véritable engagement?

Les enseignants inuit ont confirmé qu'ils doivent produire leur propre matériel dans leurs temps libres pour enseigner en classe, tandis que les enseignants anglophones ont facilement accès à un curriculum avec lequel ils peuvent travailler, malgré tout nous avons moins de diplômés que n'importe où ailleurs au Canada.

C'est un fait que notre curriculum ne fournit pas les ressources nécessaires pour soutenir les enseignants de langue inuktitut au Nunavut. Ce manque d'appui à l'inuktitut contribue à l'érosion de la langue. Le Nunavut atteint maintenant un moment tournant, ce qui signifie que si nous n'agissons pas pour sauver notre langue, nous risquons de la perdre.

Si le ministère ne s'efforce pas de travailler avec des organisations comme la coalition pour rendre le curriculum pertinent pour le Nunavut, alors ce gouvernement risque de trahir les attentes de tous les Nunavummiut. Cela a mené les ASD à exprimer leur frustration face aux défis de mise en œuvre de leur rôle. En effet, vous avez entendu le ministre de l'Éducation mentionner qu'il faut tenir compte du contexte des ASD, mais ce contexte est fondé sur une mauvaise communication continue avec le ministère.

Pouvoirs des ASD

- Toutes les lois, y compris la *Loi sur l'éducation*, doivent encourager la participation des ASD et des parents; sinon, ils demeureront impuissants dans le système d'éducation. L'histoire coloniale du Nunavut exige que les collectivités, que les Inuit reprennent le contrôle du processus de prise de décisions. Le Nunavut a été créé pour permettre aux collectivités de reprendre en main le processus décisionnel. Il y a eu des consultations, y compris pour le projet de loi n° 1 et le projet de loi n° 37, qui ont toutes demandé de maintenir ou d'accroître les pouvoirs des ASD afin que les collectivités, qui connaissent bien les élèves et les membres de la société, puissent prendre elles-mêmes les décisions pour le mieux-être de leur collectivité.
- La mauvaise gestion au sein du ministère a créé de la méfiance et à la frustration. Cela a créé une apparence de manque d'intérêt pour l'éducation au niveau communautaire. La coalition continue d'être impressionnée par les ASD. Elles n'ont jamais baissé les bras dans leurs relations avec le gouvernement. Elles continuent de presser le gouvernement de travailler avec elles, de les entendre et de prendre des décisions conjointement avec elles.

Nous n'allons pas abandonner afin de réaliser les demandes formulées par les collectivités. Nous vous demandons de défendre les intérêts de vos électeurs. Nous vous demandons en tant que

législateurs de faire des lois que le gouvernement peut appliquer. Nous vous demandons de simplifier la *Loi sur l'éducation* afin que nous puissions tous l'appliquer.

Approche fondée sur les droits

Notre mémoire a adopté une approche fondée sur les droits comme mesure d'unification du système d'éducation. Notre mémoire est basé sur des années de travail et d'analyse. Nous avons vu comment la *Loi sur l'éducation* est appliquée au Nunavut. Il existe une énorme inégalité entre les groupes linguistiques. Nous serons directs. Notre mémoire comprend une analyse d'un système d'éducation à deux niveaux entre les résidents de langue française et les résidents généraux/de langue inuit du Nunavut.

Non seulement les groupes linguistiques sont inégaux dans leurs droits linguistiques, mais aussi dans leur capacité à prendre des décisions. Les résidents francophones ont plus de pouvoir décisionnel que les résidents généraux/de langue inuit. Ils sont ainsi davantage chez eux que nous en tant qu'Inuit.

Lorsque nous parlons de cela, nous parlons de la [partie] 13 de la *Loi sur l'éducation*. La loi habilite la communauté francophone à aborder des questions d'éducation comme la promotion automatique et le contrôle du curriculum, etc. La partie 13 permet à la communauté francophone de prendre en charge les défis liés à l'éducation et contient des engagements en matière de financement et de ressources soutenant ses droits.

Ce sont les pouvoirs que souhaitent obtenir les ASD et les Inuit du Nunavut. Nous croyons que la langue inuktitut, la langue prédominante du Nunavut, est encore plus une langue unique qui mérite une meilleure reconnaissance et protection.

Partie 13.1 Unification du système d'éducation

Par conséquent, le mémoire de la coalition propose d'ajouter une partie 13.1 dans la *Loi sur l'éducation* portant sur les droits linguistiques des Inuit.

La partie 13.1 propose que les dispositions existantes relatives aux droits des francophones s'appliquent également de manière générale aux Inuit en tant que droits en vertu de l'article 35 de la *Charte canadienne des droits et des libertés*. Les droits linguistiques des Inuit sont désormais davantage protégés après l'adoption de la *Loi sur les langues autochtones* plus tôt cette année. Cette loi a été adoptée afin de soutenir les efforts visant à se réappropriier les langues autochtones au Canada, à les revitaliser, les renforcer et les maintenir. Ce genre de reconnaissance peut se faire uniquement par les gens présents dans cette salle, vous qui avez été élus pour prendre ces décisions.

(interprétation) Recommandations

La coalition soumet les recommandations suivantes au comité permanent :

- Rejeter le projet de loi n° 25;
- Adopter une approche fondée sur les droits des Inuit pour améliorer la *Loi sur l'éducation*;

- Que ce gouvernement souscrive au principe que l'inuktitut et les communautés inuit méritent le même respect et les mêmes pouvoirs que les communautés francophones du Nunavut;
- Que ce gouvernement souscrive aux principes selon lesquels les méthodes d'enseignement en inuktitut méritent d'être le fondement de notre éducation;
- La coalition recommande que ce gouvernement utilise le mémoire de la coalition comme base pour adopter une nouvelle partie 13.1 afin de reconnaître les droits linguistiques des locuteurs de l'anglais et de l'inuktitut et d'unifier le système d'éducation pour assurer un système éducatif à un seul niveau;
- La coalition recommande que ce gouvernement modifie son régime de financement pour permettre un financement égal pour toutes les langues et une gouvernance égale pour tous les Nunavummiut.

(fin de l'interprétation) **Conclusion**

Le ministère de l'Éducation valorise la normalisation tandis que les collectivités et les ASD ont combattu cette idée. S'il doit y avoir une normalisation, cela devrait faire partie des pouvoirs confiés aux ASD. La CSFN et les ASD devraient avoir un système normalisé décrivant leurs droits, leurs niveaux de financement et leurs pouvoirs.

Nous convenons avec la NTI qu'il est urgent de préserver et de revitaliser l'inuktitut. Nous avons lu le projet intitulé *Nunavut Education Reform Act* préparé par la NTI et convenons à tout le moins que le processus est important, que des partenariats doivent être mis en place et que le rôle de la NTI n'est pas seulement celui d'un groupe de pression. La NTI est notre organisation de revendication territoriale, et elle agit à titre de porte-parole des Inuit concernant les questions sociales et culturelles. La NTI et la coalition doivent jouer un rôle dans l'amélioration des résultats en éducation. L'omission du ministère concernant notre implication et notre participation a mené à une répétition du projet de loi n° 37. L'omission du ministère nous a menés au malheureux projet de loi n° 25.

(interprétation) Je vais m'arrêter ici. Si vous avez des questions, Lori ou James peuvent fournir des réponses. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Vous avez présenté quelque chose de différent. Avez-vous des commentaires à faire en ce moment-ci concernant la présentation ou les observations préliminaires de la coalition? M. Joanasie.

Hon. David Joanasie (interprétation) : Merci, M. le Président. Je souhaite la bienvenue à la coalition des ASD et à la présidente. Ils ont eu l'occasion de faire part de leurs réflexions et opinions au Comité. Comment puis-je dire? Je peux vous dire que nous avons toujours travaillé progressivement avec les organisations pour aller de l'avant et que nous continuerons de le faire à l'avenir.

Avant de rédiger le contenu du projet de loi, nous avons sollicité la participation des ASD et des collectivités pour connaître leurs positions et par rapport à leur rôle. Pour autant que je sache, nous avons fait des efforts pour soutenir leurs efforts, et nous souhaitons que cela soit renforcé dans le cadre du projet de loi n° 25 pour leur permettre d'obtenir un autre poste et fournir des ressources de formation qui leur permettront de se développer davantage. Par exemple, lorsque

les ASD entreprenne leur première année, elles doivent recevoir des sessions d'orientation. Nous souhaitons fournir ce soutien. De plus, les ASD et la coalition ont effectué un examen et nous ont fourni de l'information et des recommandations.

De plus, nous travaillons en vue d'assurer l'égalité de la prestation de l'éducation dans notre territoire. Je peux citer à titre d'exemple la situation de Kugluktuk visant à ce que l'enseignement demeure solide pour que les élèves atteignent la 12^e année. Je suis conscient que chaque collectivité possède des caractéristiques qui leur sont propres, et nous en sommes conscients. Les ASD continueront à assumer leur responsabilité de répondre aux besoins uniques de chaque collectivité grâce à leur engagement en tant qu'organisation au sein de la collectivité. Nous voulons également continuer à collaborer, M. le Président. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Y a-t-il des questions? Je passe la parole à M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, M. Président. Mes questions s'articulent autour de quatre thèmes. Avant de commencer, je voudrais dire *tunngasugit*, bienvenue. Je suis ravi de vous avoir parmi nous aujourd'hui, et j'apprécie vos observations préliminaires ainsi que le mémoire que vous avez présenté au Comité permanent. Ils nous fournissent grande matière à réflexion.

Ma première question porte sur la page 4 de vos observations préliminaires dans laquelle vous présentez le résumé de votre mémoire. Cette première sous-puce en haut de la page fait référence je suppose à votre enjeu le plus important. Il s'agit de : « L'insuffisance du financement pour l'inclusion scolaire ». Pourriez-vous fournir plus de précisions à ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président. James répondra à cette question.

M. Arreak (interprétation) : Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Arreak.

M. Arreak (interprétation) : Merci pour votre question, M. Lightstone. Cela a été identifié lorsque nous discutons avec les gens au sujet de leurs idées et leurs réflexions. C'était l'un des problèmes mentionnés le plus fréquemment concernant le manque de financement adéquat. Lorsque nous avons entendu les témoignages dans les collectivités, je peux vous donner un exemple; parfois, nous constatons des disparités de niveaux scolaires entre les élèves qui fréquentent l'école en raison du manque de financement. Nous ne pouvons pas offrir une éducation égale à chaque élève en raison du financement insuffisant reçu. Je parlerai en anglais concernant d'autres aspects mentionnés précédemment.

(fin de l'interprétation) La deuxième partie de mon commentaire porte sur l'approche à quatre thèmes adoptée par le ministère lors des consultations, sous le thème des rôles et des responsabilités, 19 commentaires portaient sur la question de l'inclusion scolaire et le manque de ressources à cet égard. Je ne sais pas si j'ai répondu clairement, mais s'il le faut je pourrai fournir des explications supplémentaires.

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup pour cette réponse. Je voudrais poser la même question au ministre. Je suis également préoccupé par le manque de financement disponible pour les élèves en besoin, en particulier ceux qui visés par le programme d'inclusion scolaire. J'aimerais demander au ministre s'il serait en mesure de fournir une réponse sur la manière dont cette préoccupation concernant le manque de financement pour l'inclusion scolaire serait traitée dans le cadre du projet de loi n° 25. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. (fin de l'interprétation) Si nous adoptons les dispositions prévues au projet de loi, notre intention est de les intégrer à notre cycle de planification des activités relatives à l'inclusion scolaire.

Je dois souligner que nous avons créé une division de la réussite des élèves chargée du dossier de l'inclusion scolaire. Nous avons consacré beaucoup de ressources pour tenter de répondre à certaines des préoccupations soulevées à ce jour concernant l'inclusion scolaire. Nous avons embauché des orthophonistes et des professionnels de divers services spécialisés pour aider à répondre et identifier certains des besoins dans l'ensemble du territoire.

Je tiens également à souligner que nous avons mentionné plus tôt comment... Attendez une seconde.

Notre ministère a commandé le rapport Hall, qui a formulé un certain nombre de recommandations sur lesquelles notre ministère a immédiatement commencé à travailler. L'une des choses indiquées dans ce rapport est que la majorité des soutiens requis par les élèves portent sur la déficience auditive. Nous avons identifié cela comme un problème à résoudre et avons installé des systèmes d'amplification du champ acoustique dans les écoles. Nous avons consacré 850 000 \$ pour des services contractuels afin de répondre à certains des besoins en matière d'inclusion scolaire. Merci, M. Président

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Je vais passer à ma prochaine question qui porte également sur les commentaires préliminaires, à la page 4. Au bas des sous-puces, les deux dernières portent sur des enjeux liés aux ressources humaines. Il est mentionné que « les défis liés à la langue d'instruction découlent de la façon dont les ressources humaines sont gérées, en particulier concernant les enseignants parlant la langue inuit ». À la dernière puce, il est mentionné « il y a un manque total d'approche de gestion appropriée par rapport aux enseignants inuit qualifiés » et « Ce manque de gestion appropriée signifie que le ministère n'accorde aucune valeur à leurs compétences linguistiques. »

J'aimerais d'abord demander s'il est possible pour la coalition de préciser un peu plus ces deux points. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président. Merci, M. Lightstone, pour votre accueil. Je vais demander à James de répondre à cette question.

Président (interprétation) : Merci. M. Arreak.

M. Arreak (interprétation) : Merci. Nous pouvons répondre en disant qu'il existe différents niveaux de compétence parmi les enseignants de l'inuktitut dans les écoles, et qu'ils ne reçoivent pas suffisamment de soutien. Nous l'avons entendu directement des enseignants. Il doit y avoir un meilleur système de soutien pour ces enseignants. Ils ont indiqué que s'ils obtenaient du soutien adéquat, ils se trouveraient dans un meilleur environnement de travail.

Je vais le dire en anglais. (fin de l'interprétation) La deuxième partie de ma réponse porte sur l'approche de gestion, la gestion des personnes en tant que membres du personnel et en particulier les enseignants parlant l'inuktitut. Ils ont mentionné qu'ils souhaitaient être bien gérés et qu'ils étaient traités différemment des autres enseignants. Cela a miné l'espoir de certaines personnes, en particulier les enseignants parlant l'inuktitut. Je tenais à le souligner.
(interprétation) Merci

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, M. Président. Je voudrais poser les mêmes questions au ministre. J'ai également entendu plusieurs préoccupations concernant le maintien en poste des enseignants parlant l'inuktitut. Je voudrais demander au ministre s'il souhaite répondre. Merci M. le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié : Merci, M. Président. Je remercie le député pour sa question. Dans le cadre de la convention collective conclue avec l'Association des enseignantes et enseignants du Nunavut, nous avons pu augmenter les salaires des spécialistes de la langue de manière particulière afin qu'ils soient payés au même niveau que tous les enseignants. Il s'agit là d'un point important réalisé en partenariat avec l'AEEN sur lequel nous sommes parvenus à un accord. Nous voulons poursuivre dans la même voie.

Pour ce qui est des ressources humaines au niveau de l'école, je crois que nous devons examiner cette question de plus près afin de voir comment nous pouvons collaborer avec l'équipe de l'école. S'il existe un sentiment d'inégalité de quelque sorte qui pourrait jouer au niveau local, nous voulons aborder cet enjeu en partenariat avec l'AEEN, la coalition, et les ASD bien sûr, au niveau local. Si nous voulons approfondir la question, il est possible de le faire de différentes manières. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Monsieur le ministre, juste pour clarifier les choses, plus tôt lorsque la NTI était ici, nous discutons du programme de formation des enseignants du Nunavut et du plan d'embauchage des Inuit. Pour plus de précision, ce n'est pas inclus dans le projet de loi n° 25, n'est-ce pas? Je crois que c'est lié, mais c'est un élément opérationnel relevant de la gestion des ressources humaines. Si vous pouvez préciser si cela fait partie du projet de loi n° 25 ou s'il s'agit d'un processus distinct. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié : Merci, M. Président. Merci pour la question. Nous avons fait référence à la mise en œuvre de la stratégie de maintien en poste et de recrutement dans le cadre du projet de loi n° 25, et cette stratégie est toujours en cours d'élaboration... nous prévoyons travailler sur le court, le moyen et le long terme afin de nous assurer que notre capacité actuelle de dispenser l'instruction en langue inuit demeure aussi solide que possible et nous voulons la renforcer au cours des dix années à venir à mesure que la capacité et les ressources augmenteront. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, M. Président. Voici ma prochaine question. Elle s'adresse au ministre. La coalition soutient que l'actuelle *Loi sur l'éducation* a créé un système à deux niveaux et elle aborde le sujet de l'inégalité entre les groupes linguistiques. Comme il a été indiqué dans les remarques préliminaires, la coalition estime que les résidents francophones possèdent davantage de capacité décisionnelle que les résidents de langue inuit en général.

Dans son mémoire, la coalition a recommandé d'ajouter un segment à la loi modifiant la *Loi sur l'éducation* afin de modifier la partie 13, qui porte sur les droits linguistiques de la minorité francophone, pour ajouter une partie 13.1 accordant aux Inuit des droits linguistiques comparables à ceux des francophones. J'aimerais demander au ministre ses commentaires à ce sujet. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié : Merci, M. le Président. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les droits linguistiques des minorités francophones et anglophones, et l'un des critères permettant de déterminer si une langue est une langue minoritaire ou non, est le nombre de personnes qui ont fréquenté l'école en anglais ou en français. Comme la plupart des Nunavummiut sont allés à l'école en anglais, cette langue ne peut être considérée comme une langue minoritaire aux fins de l'article 23 de la charte. Par conséquent, l'article 23 de la charte ne garantit pas les droits linguistiques relatifs à l'anglais au Nunavut.

En outre, les droits garantis par l'article 23 visent à protéger la langue et la culture minoritaires par rapport à la langue et à la culture majoritaires. Si des droits linguistiques relatifs à l'anglais étaient créés pour le Nunavut, cela signifierait que la langue et la culture anglaises devraient être protégées par rapport à la langue et à la culture inuit. Le projet de loi n° 25 modifiant la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur la protection de la langue inuit* vise à faire le contraire pour protéger la langue et la culture inuit, et non la langue et la culture anglaises. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Lightstone.

M. Lightstone : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais simplement poser une question de suivi au ministre. Je remercie le ministre pour la brève description de l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*, mais cela ne répond pas tout à fait à ma question. J'aimerais demander encore une fois au ministre, la coalition a présenté une recommandation visant à accorder aux Inuit des droits linguistiques semblables aux droits linguistiques des francophones. Je voudrais

lui demander à nouveau quelle est son opinion concernant l'intégration ou la modification de la partie 13 pour y ajouter une partie 13.1? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasie.

Hon. David Joanasie : Merci, M. le Président. Il faudrait examiner cela plus attentivement, mais pour ce qui est des aspects juridiques liés à la question du député, je devrai peut-être me référer à un autre témoin à ce sujet. Il serait peut-être plus approprié de le faire jeudi lorsque les membres du Comité auront l'occasion de m'interroger sur notre projet de loi. Ce serait le moment le plus approprié. Merci, Monsieur le Président. Nous pouvons revenir sur cette question.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) Merci pour cette suggestion. Je rappelle au Comité que la coalition est ici pour répondre à nos questions et que le ministre est régulièrement en Chambre, y compris pendant la période des questions orales. Nous avons de nombreuses possibilités de lui poser des questions. (interprétation) Vous avez terminé? (fin de l'interprétation) D'accord. Mme Towtongie.

Mme Towtongie (interprétation) : Merci, M. le Président. Bienvenue, James, Jedidah et Lori.

Votre lettre du 13 septembre 2019 indiquait que le projet de loi n° 25 est essentiellement une copie conforme du projet de loi n° 37. Le projet de loi n° 37 a été présenté lors de la quatrième Assemblée et n'a pas été adopté. Le projet de loi n° 25 est le projet de loi actuellement à l'étude par le Comité permanent de la cinquième Assemblée. Pouvez-vous expliquer clairement pourquoi vous estimez que le projet de loi n° 25 est une copie conforme du projet de loi n° 37? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président. Lori répondra à cette question.

Président (interprétation) : Merci. Mme Idlout.

Merci, M. le Président et Cathy, pour cette question. Lorsque le projet de loi n° 25 a été déposé, nous avons examiné les projets de loi n° 25 et n° 37 en parallèle. En regardant les pages, ils ont exactement le même nombre de pages, des copies conformes du projet de loi n° 25 et du projet de loi n° 37, et en les examinant page par page même les numéros d'articles sont essentiellement les mêmes. Le paragraphe 96(2) sera abrogé et les projets de loi n° 25 et n° 37 sont des copies conformes, même pour les numéros d'articles. Si vous les examinez côte à côte, vous remarquerez qu'il s'agit essentiellement de copies carbone.

Par rapport à la coalition, il a été mentionné qu'il y avait un changement ou une modification dans cette partie, mais en regardant le contenu du projet de loi n° 37, il y avait une référence à un conseil, mais cela a été placé sous la responsabilité de la coalition. Les rôles et responsabilités sont essentiellement les mêmes, mais ils ont également accru les responsabilités. Par exemple, en tant que membres élus, nous avons généralement des droits et nous avons le droit de demander à quelqu'un d'exécuter certaines fonctions, mais la coalition ne sera pas ce type d'organisation ou

d'entité. Ce serait comme une organisation à but non lucratif ou une organisation bénévole avec beaucoup de responsabilités, mais sans pouvoirs.

Il est mentionné qu'on accorderait des ressources supplémentaires, mais nous avons dû poser la question, alors notre question est la suivante « Quel montant serait alloué? ». Il est indiqué que si le projet de loi n° 25 était adopté, cela se ferait sous la responsabilité du gouvernement du Nunavut et que ce serait opéré et maintenu par le gouvernement. Comme notre présidente l'a indiqué plus tôt, la coalition a été créée par les collectivités et cela doit demeurer ainsi. Ça ne peut pas relever du gouvernement du Nunavut ou d'une entité relevant du gouvernement du Nunavut.

Ce sont des observations très brèves que je souhaitais faire sur cette question.

Président (interprétation) : Merci, Mme Idlout. Lorsque nous avons fini de parler à la Chambre, nous disons « merci », c'est le signal pour les techniciens pour indiquer que nous avons fini de parler, pourriez-vous appliquer cette consigne s'il vous plaît. Mme Towtongie.

Mme Towtongie (interprétation) : Merci, M. le Président. Ce sera ma dernière question. Il y a eu deux références au français langue de la minorité, et au fait qu'ils peuvent avoir davantage de choses. En ce qui a trait à l'école francophone, nous avons vu ce que vous avez écrit et noté le fait que vous souhaitez que l'enseignement soit davantage normalisé. Les deux langues devraient être considérées de manière identique, l'anglais et le français. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président et Cathy Towtongie. Je vais répondre à cela et mes deux fonctionnaires peuvent répondre s'ils le souhaitent.

En examinant le projet de loi n° 25, il semble qu'ils se verront confier davantage de responsabilités, et que les francophones peuvent gérer leur propre école plus librement. Nous avons été élus par les collectivités et nous avons moins de responsabilités et moins de pouvoirs. Ce n'est pas approprié, car nous sommes les premiers habitants du territoire, nous avons voulu créer le Nunavut et nous voulons que les Inuit gèrent eux-mêmes les choses. Ce n'est pas encore une réalité. Cela fait vingt ans. C'est comme si nous avions travaillé à reculons jusqu'à maintenant.

C'est ce que je voulais dire. Lori et James peuvent maintenant ajouter à mon commentaire, M. le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Idlout.

Mme Idlout (interprétation) : Merci. Dans la lettre que nous avons transmise, je peux peut-être signaler quelque chose. À la page... (fin de l'interprétation) Unification du système d'éducation, à la page 9, à titre d'exemple, dans l'actuelle *Loi sur l'éducation*, lorsque nous comparons les droits de la communauté francophone dans la *Loi sur l'éducation* et ceux des ASD, dans la colonne de gauche, vous verrez qu'en ce qui concerne les choix linguistiques pour les écoles, pour la CSFN, la seule chose que le ministre doit faire est d'assurer l'instruction en

français et le financement requis alors que pour les ASD il y a beaucoup plus de règles à respecter. Il y a davantage d'articles dans la *Loi sur l'éducation*.

Vous remarquerez en lisant de nouveau la section sur l'unification du système d'éducation que nous avons créé un tableau pour montrer les différences que nous observons par rapport à un système à deux niveaux. Les règles sont larges pour la communauté francophone alors qu'il y a beaucoup plus de règles spécifiques pour les ASD du Nunavut représentant la population en général. J'espère que cela clarifie ce document pour vous et répond à votre question. (interprétation) Merci.

Président (interprétation) : Merci. (fin de l'interprétation) M. le ministre Joanasié, la commission scolaire francophone revient sans cesse ou a été mentionnée dans plusieurs mémoires. Malheureusement, nous n'avons pas entendu parler de la Commission dans le contexte du projet de loi n° 25. Le projet de loi n° 25 apporte certains changements aux relations entre la commission et le ministère de l'Éducation. Je me demande si vous pouvez brièvement décrire ces changements, et la raison de ma demande est que nous n'avons pas de créneau horaire prévu pour la question de la francophonie, car c'est ainsi que les choses se sont passées jusqu'à présent avec les travaux de notre commission. (interprétation) M. le ministre Joanasié, pouvez-vous nous donner une brève explication. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié : Merci, M. Président. Oui, brièvement, nous ajoutons quelques exigences envers la Commission scolaire francophone du Nunavut. (interprétation) Si je ne l'ai pas prononcé correctement, je m'en excuse. Cela correspond aux sujets sur lesquels les ASD doivent actuellement faire rapport.

En plus de cela, nous ajoutons également, par le biais du projet de loi n° 25, des dispositions qui autoriseraient l'enseignement de la langue inuit à l'école de la CSFN, ce qui n'était pas prévu dans le projet de loi n° 37 précédent, si je comprends bien, mais que c'est là que la présence de Pierre aurait été utile selon moi pour obtenir des commentaires de la CSFN sur ces modifications proposées. Cependant, nous voulons aller dans le sens d'une reddition de comptes accrue qui permettra également au ministre d'approuver le curriculum de la CSFN.

Nous essayons d'y parvenir de différente manière. S'ils avaient pu parler pour eux-mêmes, je ne peux pas parler pour eux, mais nous proposons quelques changements concernant leurs obligations en vertu de la *Loi sur l'éducation*. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Bienvenue. Ce sera ma première question. Dans les commentaires préliminaires, au dernier paragraphe de la page 4.... Comment appelleriez-vous cela une (fin de l'interprétation) puce? Le projet de loi n° 25 (fin de l'interprétation) propose de diminuer les droits linguistiques relatifs à l'inuktitut. (interprétation) J'aimerais avoir plus d'information à ce sujet. Pourquoi dit-on cela? Qu'il est proposé de diminuer les droits linguistiques relatifs à l'inuktitut. Qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce que quelque chose dans le projet de loi n° 25 va détruire la langue? C'est ma question. J'espère que c'était clair. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. Président et Paul. La première chose que nous souhaitons dire, pour y revenir, nous avons parlé à la commission scolaire francophone au sujet de notre mémoire et elle était d'accord. Nous avons un membre de cette commission au sein de notre conseil d'administration.

James peut répondre à la question de Paul. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Arreak.

M. Arreak (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à la question, concernant le projet de loi n° 25, la raison pour laquelle nous disons ces choses est liée au fait qu'il n'appuie pas suffisamment notre langue. C'est pourquoi nous disons cela. Si nous examinons le projet de loi, les droits des ASD et du ministère de l'Éducation sont trop différents.

Lorsqu'on examine les droits de la commission scolaire francophone, ils peuvent faire les choses essentiellement par eux-mêmes. Aux termes du projet de loi n° 25, il n'y a pas suffisamment d'inuktitut dans le curriculum. Le projet de loi n° 25 ne prévoit pas autant de droits dans les écoles pour les personnes parlant l'inuktitut. Pour cette raison, nous croyons que les deux langues, entre les gens qui parlent l'inuktitut ou une autre langue, sont traitées de manière très différente.

Cela affecte les ASD, comme l'a mentionné Lori. Le mémoire et le diagramme que nous vous avons présentés servent à illustrer ce fait... Nous appelons cela les « balançoires ». Nous jouions avec des balançoires à l'école. Une extrémité remontait et l'autre descendait. Le côté plus lourd descendait et le plus léger se soulevait. Il y a trop de poids d'un côté, celui du ministère de l'Éducation. Le côté des ASD est beaucoup plus léger et moins important. Il semble que c'est aussi ce qui se produit par rapport à l'inuktitut. Nous le constatons dans le projet de loi n° 25.

J'espère que vous avez compris ma réponse. Merci, *Katimatittijii*.

Président (interprétation) : Merci. Je suis le président. (fin de l'interprétation). La chaise littéralement. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, président John, M. Main. Je m'excuse.

Merci d'avoir en partie répondu à ma question. Ma principale question était la suivante : pourquoi dites-vous qu'il propose de diminuer les droits linguistiques relatifs à l'inuktitut? Je croyais que le projet de loi n° 25 contenait quelque chose à ce sujet. Le projet de loi n° 25 précise à quel moment la langue inuit sera utilisée. Il y a un processus progressif jusqu'en 2039. C'est peut-être pour cela que vous dites que cela diminue les droits linguistiques relatifs à l'inuktitut. C'est là que j'ai vu des similitudes.

De plus, dans la lettre du 13 septembre, il est indiqué que des modifications avaient été apportées au projet de loi n° 25 afin de confier des responsabilités supplémentaires à la Coalition des ASD du Nunavut sans ressources adéquates. La sous-partie 8 du projet de loi n° 25 propose un certain

nombre de changements aux responsabilités de la coalition, et elle indique qu'il y aurait une augmentation du nombre de postes de deux à six. Je demande simplement si vous pouvez expliquer clairement pourquoi vous croyez qu'il n'y aura pas de ressources adéquates pour la coalition. Êtes-vous toujours d'avis que les ressources seront insuffisantes pour la coalition en vertu des modifications proposées par le projet de loi n° 25? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, Président John et Paul. Notre directeur général, James Arreak répondra à cette question. Merci

Président (interprétation) : Merci. M. Arreak.

M. Arreak (interprétation) : Merci, Paul, pour votre question. En réponse, nous avons analysé et nous avons réfléchi à la manière dont nous allons gérer la situation à la coalition. Il y aura des services administratifs et nous essaierions de mieux travailler avec les ASD afin de voir de quelle manière le système d'éducation au Nunavut peut évoluer et comment les enseignants inuit peuvent obtenir davantage de soutien dans les écoles. Avec le taux de décrochage scolaire, comment pouvons-nous améliorer la fréquentation? Nous avons examiné ces enjeux.

Nous n'avons pas terminé notre réflexion en profondeur, mais nous avons analysé et examiné comment nous pouvons renforcer notre structure. Nous croyons que les questions les plus importantes sont celles que nous avons soulevées et sur lesquelles vous devriez vous pencher davantage comme gouvernement. Nous vous remercions de réfléchir à tout cela, car je crois que les enjeux que nous soulevons sont des enjeux très importants, et je crois qu'ils devraient être sérieusement pris en considération par vous en tant que députés. Je crois que nous avons répondu à la question. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Oui, je semble comprendre. Si nous adoptons le projet de loi n° 25, vous êtes d'accord avec l'augmentation du personnel. Je semble comprendre cela. Vous ne semblez pas préoccupé par l'augmentation du personnel au sein de la coalition. Est-ce que je comprends bien? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci, M. Quassa. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président. James.

Président (interprétation) : Merci. Veuillez dire merci afin que le micro me revienne. M. Arreak.

M. Arreak (interprétation) : Merci, Monsieur le Président. Votre question est en trois volets. Tout d'abord, les six postes qui nous sont proposés sont encore insuffisants selon nous. Nous aurions besoin de 9 à 12 employés. Ce serait extrêmement utile pour la coalition. En y réfléchissant, cela n'a pas encore été abordé par la coalition. C'est ma perception, Monsieur le Président. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Si cela ne vous dérange pas, je voudrais demander au ministre, comment êtes-vous arrivés à six postes, de deux à six postes? Comment a-t-on établi que six seraient adéquats plutôt que cinq postes, par exemple? Comment êtes-vous arrivé à ce nombre? C'est ma question pour le ministre. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Ministre Joanasié.

Hon. David Joanasié (interprétation) : Merci, M. le Président. Nous voulons augmenter le nombre de postes, notamment pour la formation, car nous avons entendu cette préoccupation. Les administrations scolaires de district doivent être davantage formées au sujet de leurs responsabilités. Je crois que cela devrait relever de la coalition, car selon nous, ils sont en meilleure position pour le faire.

Les écoles doivent planifier avec l'aide des administrations scolaires de district. Par exemple, lorsque vous avez de nouveaux enseignants, ils doivent participer à ses séances d'orientation. Cela serait également sous la responsabilité de la coalition qui serait impliquée à cet égard. Les administrations scolaires de district, lorsque nous pensons au personnel de direction, la coalition aurait toujours son mot à dire concernant les postes à pourvoir. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Je vais parler un peu en anglais et c'est probablement ma dernière question, car je crois que d'autres membres ont des questions. (fin de l'interprétation) La sous-partie 8 du projet de loi n° 25 prévoit un certain nombre de précisions et de changements concernant le rôle et les responsabilités de la coalition. Y avait-il des dispositions particulières dans la sous-partie 8 que vous trouvez problématiques et, si oui, pouvez-vous clarifier lesquelles et pourquoi? (interprétation) J'ai parlé en anglais un moment. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Je m'excuse. J'aimerais que Lori réponde à cela.

Président (interprétation) : Merci. Mme Idlout.

Mme Idlout (interprétation) : Merci, M. le Président. Lorsque nous avons examiné ces dispositions, la préoccupation est immédiatement apparue. Dans nos commentaires préliminaires, on note que la commission scolaire francophone a des droits. Leur commission scolaire peut décider ce que leur personnel veut faire, et ils peuvent embaucher leur propre personnel. Ils ont déjà ce droit.

Dans le projet de loi n° 25, en ce qui a trait à la coalition, on n'accorde pas les mêmes pouvoirs à la coalition. On lui confie simplement des responsabilités et aucun droit. C'est une véritable préoccupation. Il est devenu évident que le projet de loi n° 25 ne devait pas être adopté. Cela était malheureux pour nous, le conseil d'administration... Il semblait de prime abord qu'on augmentait le personnel. Cependant, en lisant plus en détail, on comprend que même s'il s'agit

d'une organisation autonome, elle serait dirigée par le gouvernement et devrait faire rapport au gouvernement. Au moment où cela a été présenté, nous avons demandé pourquoi ils proposaient une telle structure. On nous a répondu qu'ils avaient besoin de rapports.

Désolée. Je crois que nous aurions d'abord dû mentionner que notre ancienne directrice générale, Nikki Eegeesiak, a travaillé avec acharnement pour bien nous représenter, et elle comprenait parfaitement que la coalition devrait être une organisation ancrée dans les collectivités qui devait être dirigée par les administrations scolaires de district, que la voix des collectivités devait être entendue et que la participation importante des collectivités devait se poursuivre; nous devons nous appuyer sur les collectivités comme fondement.

Rien n'a été mentionné au sujet de la création de la coalition, une brève présentation tout au plus. La Nunavut Tunngavik et le ministère ont tenu des consultations publiques. Il est devenu évident à l'époque que le ministère de l'Éducation travaillait de façon isolée. Si le projet de loi n° 25 est adopté, il ne fera que créer des obstacles pour les administrations scolaires de district. Il donnera encore plus de pouvoir au ministère de l'Éducation. Nous sommes d'avis que les pouvoirs accordés à la coalition sont insuffisants. Merci.

Président (interprétation) : Merci. Ce n'était pas votre dernière question, M. Quassa?

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Ce sera vraiment ma dernière question. Le projet de loi n° 25 définit clairement que de nombreux changements sont proposés concernant la langue d'instruction. Quelle est la position de la coalition concernant l'échéance de 2039? C'est ma dernière question. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : M. le Président, peut-il reformuler sa question. Nous n'avons pas tout à fait compris. Merci.

Président (interprétation) : Merci. M. Quassa, veuillez préciser votre question. M. Quassa.

M. Quassa (interprétation) : Merci, M. le Président. Le projet de loi n° 25 énonce clairement les modifications apportées à la langue d'instruction. Il est indiqué que la langue d'instruction sera mise en œuvre pour certains niveaux d'ici une certaine année pour finalement atteindre la 12^e année en 2039. Je parle des phases de mise en œuvre. Je m'excuse d'avoir ajouté de l'anglais. Que pensez-vous de l'échéance de 2039? Il est indiqué qu'il s'agira de cours de langue inuktitut. Quelle est la position de la coalition à ce sujet? Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. M. Arreak.

M. Arreak (interprétation) : Merci. Je vous remercie également d'avoir reformulé votre question. En réponse, dans les écoles, par exemple, ils enseignent l'inuktitut de la maternelle à la 3^e année ou à la 4^e année, puis ils passent à l'anglais par la suite jusqu'à la 12^e année jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Il y a des différences selon ce que j'ai entendu et cela nous préoccupe. Il y a un manque d'enseignants parlant l'inuktitut et c'est un véritable obstacle. Pour cette raison, qui peut enseigner l'inuktitut à partir de la 4^e année? Il faut prendre soin des enseignants actuels. Non, ils ne doivent pas être traités différemment, mais ils doivent recevoir du soutien. Tous les

enseignants bénéficient de soutien, mais ils devraient bénéficier d'un soutien égal. Je crois qu'un plus grand nombre d'enseignants inuit ont obtenu leur diplôme dans le cadre du Programme de formation des enseignants du Nunavut depuis que nous sommes devenus le Nunavut. Pourquoi alors avons-nous une pénurie d'enseignants? Parce qu'ils manquent de soutien. Ils doivent avoir des enseignants qualifiés, et les personnes inscrites au programme de formation des enseignants en vue d'offrir de l'instruction en langue inuit dans les écoles doivent obtenir un meilleur soutien. Notre préoccupation est d'avoir des enseignants parlant l'inuktitut. Cela doit être planifié correctement dans le plan d'embauchage des Inuit.

Nous avons examiné cela et c'est une réelle préoccupation de savoir comment augmenter le nombre d'enseignants parlant l'inuktitut. Pourquoi le nombre n'augmente-t-il pas? Dans les parties que nous avons examinées, nous avons suivi les diplômés souhaitant devenir enseignants, mais leurs échelles de salaire sont trop basses, et cela est une réelle préoccupation. Merci, Monsieur le Président.

Président (interprétation) : Merci. Nous avons entendu un peu plus tôt le ministre dire que les salaires avaient été égalisés. Madame Angnakak, je pense que vous avez une question avant 17 h? Mme Angnakak.

Mme Angnakak (interprétation) : Eh bien, j'avais beaucoup de questions, mais je vais néanmoins procéder rapidement. Merci. (fin de l'interprétation) Un chapitre de votre mémoire est consacré aux consultations de 2018 du ministère de l'Éducation sur la *Loi sur l'éducation*. (interprétation) Il note ce que vous avez entendu. (fin de l'interprétation) Dans votre analyse, lorsque vous examinez les commentaires, lorsque vous examinez les thèmes soulevés par le ministère, et ceux soulevés par le public; y a-t-il des enjeux clés qui avaient été identifiés et qui, selon vous, n'ont pas été abordés dans le projet de loi n° 25? Ils ont été soulevés lors des consultations, mais ils n'apparaissent pas dans le projet de loi n° 25? Merci M. Président.

Président (interprétation) : Merci. Mme Merkosak.

Mme Merkosak (interprétation) : Merci, M. le Président. Lori répondra.

Président (interprétation) : Merci. Mme Idlout.

Mme Idlout (interprétation) : Vous posez une question très large. Nous avons rédigé le rapport au nom de la coalition qui est en fait d'assez petite taille. Lorsque nous sollicitons la participation de membres, nous tenons différentes réunions qui permettent de compiler les points de vue de nos membres. Nous voulions tenter du mieux possible de répondre et de présenter un mémoire et divers autres commentaires au comité. Je ne veux rien oublier. Je vais tenter de répondre le mieux possible. J'ai en mémoire un certain nombre de points.

Je peux vous dire que plusieurs questions ont été soulevées concernant le calendrier, cela a été soulevé par plusieurs de nos membres, car les gens ne voulaient pas que la *Loi sur l'éducation* modifie le rôle actuel des ASD locales concernant le calendrier. Une autre idée portait sur les conseils scolaires de division. Certains ont suggéré qu'il faudrait peut-être revenir à ces entités.

Nous avons aussi discuté de nos aînés qui possèdent tant de compétences, mais qui sont moins nombreux qu'avant, et la manière de les intégrer dans nos écoles. Je me souviens que quelqu'un

a mentionné que, parfois, les aînés ne veulent pas aller dans les écoles parce que leur revenu annuel sera touché et que cela affectera le revenu de leur ménage auprès de Revenu Canada ou encore s'ils reçoivent du soutien du revenu. Ce sont certains facteurs qui expliquent pourquoi ils ne veulent pas aller dans les écoles dans certains cas.

Ils souhaitent être invités, mais ils ne peuvent le faire en raison des règles administratives ou des protocoles qui sont en place. S'ils vont être en milieu scolaire, disons, pendant une heure, ils estiment que c'était trop court pour avoir le temps d'expliquer aux élèves les connaissances qu'ils souhaitent partager.

Un autre sujet qui a été soulevé...

Président : Je suis désolé, Mme Idlout. Nous n'avons plus de temps pour aujourd'hui et notre télédiffusion prend fin (interprétation), mais il y a encore quelques questions, donc si vous revenez demain matin, nous reprendrons nos audiences à neuf heures et nous commencerons avec les questions qui vous sont destinées, si cela ne vous dérange pas. D'accord.

Je remercie les témoins d'aujourd'hui, ainsi que le ministre et vos fonctionnaires. Je remercie mes collègues. Notre séance est levée pour la journée et nous reprendrons à neuf heures demain matin. Merci. Passez une bonne soirée.

>>*Le comité suspend ses travaux à 17 h.*